

# *Rapport annuel de gestion*

2003 · 2004

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE  
ET DES PARCS DU QUÉBEC



# Rapport annuel de gestion 2003-2004

## TABLE DES MATIÈRES

### Ouverture

Message du ministre .....	p. 1
Message du sous-ministre .....	p. 3
Déclaration du sous-ministre .....	p. 5
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme .....	p. 7

### Présentation de la Société

Historique .....	p. 9
Mission .....	p. 10
Valeurs .....	p. 10
Clientèle et partenaires .....	p. 11
Mandat et composition du conseil d'administration .....	p. 11
Structure organisationnelle .....	p. 15
Ressources humaines et financières .....	p. 16

### Résultats

Rappel du Plan stratégique 2001-2004 et de la Déclaration de services aux citoyens .....	p. 19
Les réalisations 2001-2004 en chiffres .....	p. 20
Plan stratégique 2001-2004 .....	p. 23
Déclaration de services aux citoyens .....	p. 47

### États financiers

Rapport du vérificateur .....	p. 53
Revenus et dépenses .....	p. 54
Bilan .....	p. 55
Notes complémentaires .....	p. 56

### Application des exigences gouvernementales

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration .....	p. 61
Embauche et représentativité .....	p. 61
Protection des renseignements personnels .....	p. 63
Application du Code d'éthique et de déontologie .....	p. 63
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec .....	p. 63

### Annexes

Annexe 1 Lois et règlements .....	p. 66
Annexe 2 Déclaration de services aux citoyens .....	p. 68
Annexe 3 Objectifs actualisés .....	p. 70
Annexe 4 Code d'éthique et de déontologie .....	p. 75

## Message du ministre



Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* de la Société de la faune et des parcs du Québec pour l'exercice 2003-2004.

Ce rapport fait un état des activités de la Société, dont les responsabilités sont intégrées depuis le 30 juin 2004 au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Cette intégration découle de l'adoption de la Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Corbeil'.

Pierre Corbeil  
Québec, novembre 2004

## Message du sous-ministre



Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, A 308  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre délégué,

J'ai l'honneur de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Société de la faune et des parcs du Québec, qui est désormais intégrée au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Ce rapport fait état des résultats obtenus au cours de la dernière année de réalisation du plan stratégique triennal de la Société, mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001 et arrivé à terme le 31 mars 2004.

Le rapport annuel de gestion 2003-2004 constitue également une reddition de comptes à l'égard des objectifs fixés et des normes de prestation de services établies dans la Déclaration de services aux citoyens de la Société. Enfin, il présente les états financiers vérifiés de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de ma très haute considération.

Le sous-ministre,  
Michel Boivin  
Québec, novembre 2004

## Déclaration du sous-ministre

---

La fiabilité de l'information contenue dans le présent *Rapport annuel de gestion 2003-2004* et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Société de la faune et des parcs du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les principes directeurs et de gestion, la clientèle et les partenaires de la Société;
- présente les orientations et les objectifs du Plan stratégique 2001-2004 actualisés en avril 2002 ainsi que les résultats obtenus pour l'exercice 2003-2004;
- présente les engagements de la Déclaration de services aux citoyens et ses résultats.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Le sous-ministre,  
Michel Boivin  
Québec, novembre 2004

# Rapport de validation

## de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

---

Monsieur Michel Boivin  
Sous-ministre  
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Société de la faune et des parcs du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction de la Société.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* de la Société nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La Direction de la vérification interne  
et de l'évaluation de programme,



Guylaine Berthiaume, CA  
Québec, août 2004



# Présentation de la Société

## Historique

### L'intervention gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs

Que ce soit à des fins économiques, d'alimentation, de culture, de commerce ou de loisir, les activités liées à la faune et aux espaces naturels ont depuis toujours occupé une place de premier plan dans la vie des Québécois. Longtemps assimilées ou intégrées à la subsistance de chaque cellule familiale, ces activités se sont graduellement transformées et sont aujourd'hui une composante importante des activités de loisir et la raison d'être de nombreuses entreprises commerciales. Par ailleurs, pour les premières nations autochtones qui peuplent le Québec, la faune était et demeure un élément important de leur culture. La faune<sup>1</sup> et les espaces naturels constituent des ressources et une part du patrimoine québécois qu'il convient de préserver et de mettre en valeur dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Le gouvernement du Québec a reconnu très tôt l'importance de ce patrimoine et a consacré des efforts significatifs à la préservation et au contrôle des activités qui y sont liées. Dès le dix-neuvième siècle, de nouvelles législations témoignent de cet intérêt. Par exemple, c'est en 1895 que sont créés les deux premiers «parcs» du Québec, le parc des Laurentides et le parc de la Montagne-Tremblante, sous le statut qui existait alors de réserve forestière de l'État.

Un siècle plus tard, en juin 1999, fut créée la Société de la faune et des parcs du Québec. La Société a pris la relève de plusieurs ministères qui ont assumé successivement les responsabilités à l'égard de la faune et des parcs avec l'objectif de faire évoluer l'encadrement gouvernemental des activités de chasse, de pêche, de piégeage, de séjour en milieu naturel et de leur préservation sur le plan de la conservation de la biodiversité. La nécessité de protéger et de mettre en valeur le patrimoine faunique et naturel guide donc l'action gouvernementale dans les secteurs de la faune et des parcs.

<sup>1</sup> Il convient de rappeler que le terme faune au sens des responsabilités qui incombent à la Société de la faune et des parcs du Québec comprend les oiseaux, sauf quelques groupes d'espèces, les poissons d'eau douce, les poissons anadromes et catadromes, les mammifères terrestres, les reptiles, les amphibiens, les chauve-souris, les araignées et tous les insectes. Il faut aussi y assimiler la conservation des milieux de vie de ces animaux.

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et la *Loi sur les espèces menacées* fournissent le principal encadrement pour les activités liées à la protection et à la gestion de la faune au Québec. Toutefois, la préoccupation face à la faune et aux espaces naturels trouve un écho significatif dans de multiples outils législatifs et réglementaires. Les lois et règlements administrés par la Société de la faune et des parcs du Québec sont présentés à l'annexe 1.

Le Québec dispose de régions naturelles et de sites exceptionnels, un joyau patrimonial inestimable, qui contribue à sa spécificité. À l'instar de tous les pays qui ont à cœur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine naturel, le Québec s'est doté dès 1977 de la *Loi sur les parcs* en vue d'établir un réseau de parcs, qualifiés de parcs nationaux depuis 2001. On compte aujourd'hui 22 parcs nationaux en plus d'un premier parc marin, celui du Saguenay-Saint-Laurent. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, ces parcs représentent une vitrine exceptionnelle du Québec auprès des touristes étrangers en quête de grands espaces. Ils participent aussi au développement touristique des régions où ils se situent ainsi qu'à la création et au soutien de l'emploi.

Outre ces trois lois associées plus directement aux responsabilités de la Société de la faune et des parcs du Québec, les considérations fauniques et de préservation de territoires se prolongent, à juste titre, au cœur de plusieurs autres législations québécoises, sous l'autorité de divers ministres. Parmi les plus importantes, soulignons celles traitant des questions environnementales (*Loi sur la qualité de l'environnement*) ou encore la loi et les règlements régissant l'exploitation forestière (*Loi sur les forêts, Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier*).

## Mission

La mission confiée par le gouvernement à la Société de la faune et des parcs du Québec, lors de sa création le 19 juin 1999, se lit comme suit :

« La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives ».

Pour les citoyens du Québec, l'action de la Société se traduit notamment par :

- Des lois et règlements encadrant la protection de milieux de vie de la faune ainsi que les activités de prélèvements de la faune ;
- La délivrance des permis de chasse ou de pêche, par l'entremise du réseau de dépositaires ;
- L'application et le respect des lois et des règlements principalement assurés par les agents de protection de la faune ;
- Des publications à caractère scientifique sur les différentes espèces fauniques vivant au Québec et sur leurs habitats ;
- Un réseau de parcs nationaux et de réserves fauniques dont la vocation est axée sur la conservation du milieu naturel et dont l'offre d'activités et de services a été déléguée à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) ;
- La protection des espèces fauniques vulnérables et menacées grâce aux lois et règlements permettant de régir et d'interdire leurs prélèvements et de préserver leurs habitats ;
- Une expertise scientifique en matière de faune et d'habitat ainsi que de gestion des parcs ;
- Des actions d'aménagement pour la gestion des populations fauniques et de leurs habitats.

## Valeurs

La Société de la faune et des parcs du Québec a fait connaître les valeurs organisationnelles qui teintent ses décisions et le comportement de l'ensemble des cadres et du personnel. Ces valeurs témoignent de la spécificité de la Société et s'harmonisent avec sa mission ainsi qu'avec la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise.

Ces valeurs se définissent comme suit : le respect, l'intégrité, la compétence, la collaboration et la transparence. Par ailleurs, en amont des valeurs privilégiées par la Société, la « passion pour le milieu naturel » est un principe orienteur partagé par l'ensemble du personnel de la Société. Il contribue à mettre les énergies en commun pour préserver la nature, tout en créant une richesse collective et en protégeant l'intérêt public.

## Clientèle et partenaires

### Clientèle

Les actions de la Société, relativement à la protection de la ressource faunique et de ses habitats ainsi qu'aux milieux naturels (incluant les parcs), profitent à tous les citoyens du Québec, puisqu'elles portent sur la conservation de ce patrimoine collectif. Par ailleurs, les actions de la Société touchant la mise en valeur de la ressource faunique et des milieux naturels bénéficient à une large clientèle composée de chasseurs, pêcheurs, piégeurs et amateurs d'activités de plein air.

### Partenaires

La Société exerce sa mission en étroite collaboration avec les autres intervenants gouvernementaux dont les missions ont un lien direct avec la sienne. Parmi ces intervenants gouvernementaux, on compte le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même que ceux de l'Environnement et des Transports; Tourisme Québec, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et la Fondation de la faune du Québec s'ajoutent aux collaborateurs incontournables.

Outre les ministères et organismes gouvernementaux, la Société dispose d'un solide réseau de partenaires privés impliqués dans les secteurs faune et parcs. Pour le secteur faune, la Société peut compter sur le Groupe faune national et les Groupes faune régionaux qui rassemblent les représentants des principaux partenaires.

Les principaux partenaires du secteur faune sont :

- La Fédération québécoise de la faune (FQF);
- La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ);
- La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ);
- La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ);
- La Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique (FQSA);
- La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);
- La Fondation de la faune du Québec (FFQ).

Les principaux partenaires du secteur parcs sont :

- L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN);
- La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ);
- Le Regroupement national des conseils régionaux en environnement (RNCRE);
- Le Conseil du paysage québécois (CPQ);
- Aventure et écotourisme Québec inc. (AÉQ);
- La Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN);
- La Société pour la protection des parcs et sites naturels (SPPSN);
- La Fédération québécoise de la marche (FQM);
- La Fédération canadienne de la nature (FCN).

Les nations autochtones sont également des partenaires de choix pour la Société. Certaines nations, dont les Inuits, participent à des comités conjoints et ont conclu des ententes spécifiques avec la Société pour le développement des parcs et la protection des ressources fauniques.

## Mandat et composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la gestion de l'ensemble des fonctions sous la responsabilité de la Société de la faune et des parcs du Québec en vertu de sa loi constitutive. En plus de se donner des règlements pour sa régie interne, le conseil adopte aussi les règlements qui lui sont dévolus par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

### Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 11 membres nommés par le gouvernement. En outre, le secrétaire général de la Société agit à titre de secrétaire du conseil d'administration. Au 31 mars 2004, un poste d'administrateur était vacant.

## Les membres du conseil d'administration



**M. Jean Majeau,**  
directeur général des Affaires publiques et gouvernementales, Kruger inc.

**M<sup>me</sup> Élisabeth Blais,**  
directrice générale, hôtel Les Mouettes à Sept-îles.

**M<sup>me</sup> Monique L. Bégin,**  
présidente-directrice générale de la Société de la faune et des parcs du Québec.

**M<sup>me</sup> Nathalie Zinger,**  
directrice, région du Québec, Fonds mondial pour la nature Canada (WWF).

**M. Bernard Lamarre,**  
ingénieur, président du conseil d'administration, Groupe Bellechasse Santé inc.,  
président du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec.

**M. Hervé Bolduc,**  
secrétaire général de la Société de la faune et des parcs du Québec et secrétaire  
du conseil d'administration.

**M<sup>me</sup> Jacynthe Gagnon,**  
présidente, Fédération de l'union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.

**M. Donald Veilleux,**  
président-directeur général, Oxygène Communication.

**M. Jean Vincent,**  
président-directeur général, Société de crédit commercial autochtone.

**M. Jacques Mercier,**  
vice-président, Le Groupe LMB Experts-conseil inc.

**M. Louis-Paul Allard,**  
avocat, président du conseil d'administration, Fondation québécoise en environnement.

Note: un poste vacant au 31 mars 2004.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Comité de développement et de planification

#### Le mandat

- Assurer l'élaboration du plan stratégique de la Société, incluant la détermination d'indicateurs de mesure axés sur les résultats et, subséquemment, sa mise à jour annuelle;
- Formuler les recommandations qu'il juge appropriées au conseil d'administration à la fois sur la démarche de son Plan stratégique, sur son implantation et son contenu;
- Analyser les projets majeurs afin de s'assurer de leur conformité, notamment avec le Plan stratégique, de déterminer leur incidence sur les orientations de la Société et de ses partenaires ou sur leur développement et, le cas échéant, de formuler les recommandations pertinentes au conseil d'administration.

#### Les membres

M<sup>mes</sup> Monique L. Bégin  
Nathalie Zinger  
Élizabeth Blais

MM. Bernard Lamarre, président  
Donald Veilleux

### Comité d'administration et de vérification

#### Le mandat

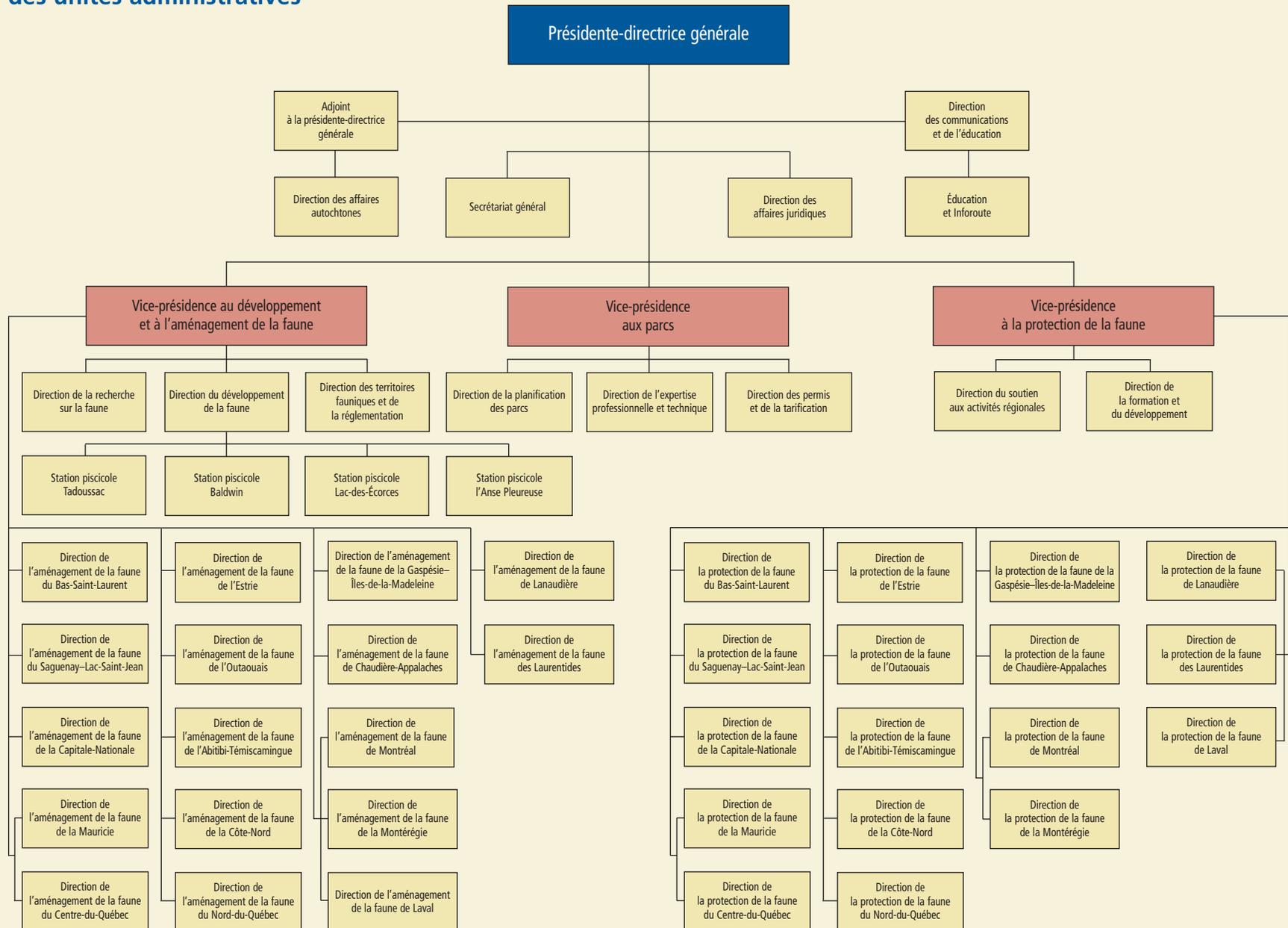
- S'assurer que la Société dispose des systèmes et des pratiques qui garantissent :
  - la protection et le contrôle des éléments d'actif de la Société;
  - la conformité des opérations de la Société aux exigences légales, réglementaires, budgétaires et administratives auxquelles elle est assujettie;
  - la réalisation efficace des plans stratégique et opérationnel;
- Rendre compte de la situation budgétaire, de la réalisation du Plan stratégique et des opérations qui en découlent.

#### Les membres

M<sup>mes</sup> Monique L. Bégin  
Jacynthe Gagnon  
Guylaine Berthiaume

MM. Bernard Lamarre, président  
Jean Vincent

# Organigramme et présentation des unités administratives



## Structure organisationnelle

La Société de la faune et des parcs du Québec compte plus de quatre-vingt-dix points de service et assure une présence dans toutes les régions du Québec. Près d'un millier d'employés y travaillent et ont quotidiennement à cœur de servir les citoyens afin d'accomplir la mission de la Société à l'égard de la faune et des parcs.

La direction de la Société est assurée par la présidente-directrice générale, laquelle est responsable de l'administration et de la direction de la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre de ses règlements et de ses politiques. Elle est membre du conseil d'administration de la Société et assure les liens avec le ministre responsable de la faune et des parcs du Québec.

La présidente-directrice générale est soutenue dans ses fonctions par le Secrétariat général, la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications et de l'éducation et un adjoint dont les fonctions couvrent la coordination des activités de la Société ayant trait aux affaires autochtones. De plus, elle bénéficie des services de vérification interne dans le cadre d'une entente administrative conclue avec le ministère de l'Environnement.

La présidente-directrice générale compte également sur trois vice-présidences qui regroupent le personnel relevant de plusieurs directions. Ces vice-présidences sont responsables respectivement du développement et de l'aménagement de la faune, des parcs et de la protection de la faune. Chacune se partage également des fonctions horizontales.

Par ailleurs, la Société compte dans ses rangs relativement peu de personnes qui accomplissent des fonctions administratives, mais elle bénéficie d'ententes de services avec le ministère de l'Environnement. Les services offerts couvrent la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, et ce, tant pour sa direction centrale qu'au niveau régional. Les ententes prévoient aussi des services de documentation générale et juridique ainsi que des services d'accueil et de renseignements.

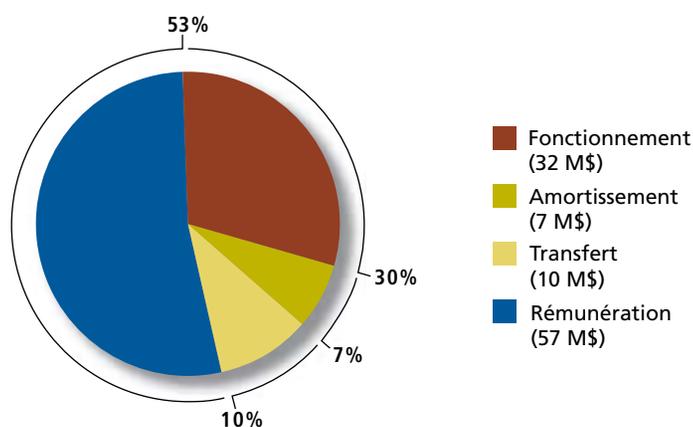
## Ressources humaines et financières

### Enveloppe budgétaire

La Société de la faune et des parcs du Québec disposait au début de l'exercice financier 2003-2004 d'une enveloppe budgétaire de 105,6 millions de dollars et de 1 067 effectifs autorisés (ETC: équivalent temps complet).

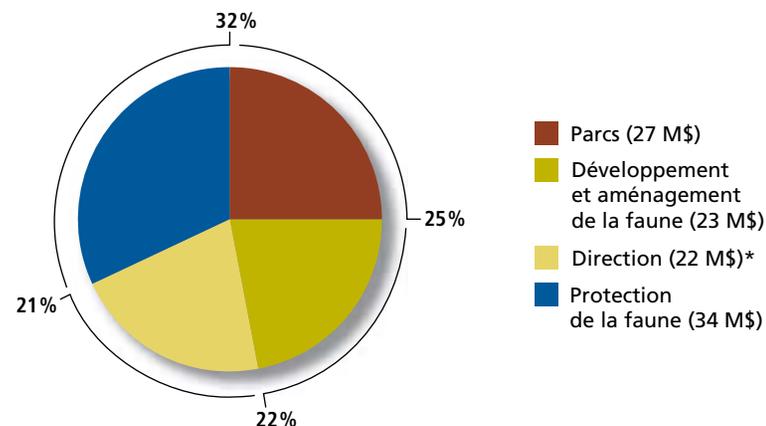
Le graphique ci-dessous illustre la répartition de ce budget en fonction des principaux postes de dépenses.

### BUDGET 2003-2004 PAR SUPERCATÉGORIE DE DÉPENSES



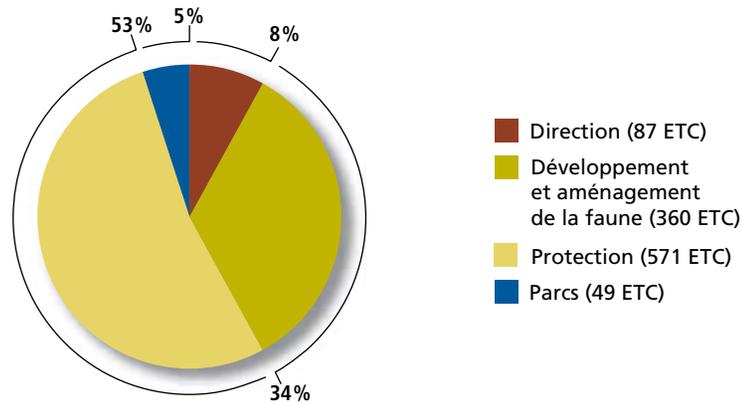
Par ailleurs, les deux graphiques qui suivent illustrent la répartition des dépenses et des effectifs selon les quatre grandes fonctions de la Société : le développement et l'aménagement de la faune, la planification et le développement des parcs, la protection de la faune et les activités de gestion et de soutien regroupées sous le vocable direction.

### BUDGET 2003-2004 PAR FONCTION



\* Incluant l'amortissement de 7,3 M\$ et les avantages sociaux de 5,2 M\$

### EFFECTIFS (ETC) 2003-2004 PAR FONCTION



### Revenus

La Société de la faune et des parcs du Québec a enregistré au cours de l'exercice 2003-2004, près de 29,3 millions de dollars de revenus, conformément aux prévisions établies au début de l'exercice. Ces revenus proviennent essentiellement de la vente des permis pour la pratique des activités de chasse, de pêche et de piégeage (28,3 millions de dollars).

### Répartition des effectifs par catégorie d'emploi au 31 mars 2004

Catégorie d'emploi	Réguliers			Occasionnels			Étudiants			Total			Hommes			Femmes		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Haute direction et cadres supérieurs	86	75	75	-	-	-	-	-	-	86	75	75	80	71	71	6	4	4
Professionnels	193	200	185	15	16	20	-	-	-	208	216	205	150	157	153	58	59	52
Personnel de bureau, techniciens et ouvriers	285	289	284	52	50	52	-	-	-	337	339	336	150	150	155	187	189	181
Agents de la paix	318	338	334	14	22	22	-	-	-	332	360	356	326	355	350	6	5	6
Étudiants	-	-	-	-	-	-	3	3	7	3	3	7	2	1	1	1	2	6
<b>Total</b>	<b>882</b>	<b>902</b>	<b>878</b>	<b>81</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>966</b>	<b>993</b>	<b>979</b>	<b>708</b>	<b>734</b>	<b>730</b>	<b>258</b>	<b>259</b>	<b>249</b>

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) à la dernière paie du mois de mars 2002, mars 2003 et mars 2004.



# Résultats

## Rappel du Plan stratégique 2001-2004 et de la Déclaration de services aux citoyens

La Société de la faune et des parcs du Québec s'est appropriée les principes de la *Loi sur l'administration publique* et a mis en place les différents outils de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les services rendus aux citoyens.

### Plan stratégique 2001-2004

Dans l'esprit de modernisation inspiré par la *Loi sur l'administration publique*, le ministre responsable a déposé à l'Assemblée nationale, le 4 avril 2001, le Plan stratégique 2001-2004 de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Ce Plan stratégique comprend des orientations qui sont issues de l'analyse de l'environnement dans lequel évolue la Société. Les éléments les plus déterminants sont :

- Les répercussions des décisions internationales auxquelles adhère le Québec ;
- La nécessité d'une approche mieux intégrée de la gestion de la faune et des parcs ;
- Les modifications dans l'offre et la demande d'activités liées à la nature ;
- La volonté régionale de se prendre en main ;

- La dimension autochtone ;
- La modernisation de la gestion ainsi que des technologies de l'information et des communications (TIC).

En réponse à ce contexte particulier, la Société a retenu cinq orientations qui concernent la conservation des milieux de vie et des habitats, la conservation des espèces, la mise en valeur durable de la faune, le développement des parcs et la gestion efficace des activités. Elles traduisent la volonté d'orienter les actions de la Société vers des cibles porteuses de retombées significatives pour la faune, ses habitats et les parcs. Il convient également de rappeler que la Société prend en compte la dimension autochtone dans tous les volets de ses activités.

- **La conservation des milieux de vie de la faune**  
La priorité va au développement et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des ressources et à la protection des habitats de la faune notamment en zones agricoles ou forestières.
- **La conservation des espèces à statut précaire et le contrôle du prélèvement**  
La Société concentre ses efforts vers la gestion attentive des espèces menacées ou vulnérables, la lutte au braconnage lourd et l'encadrement réglementaire, actions qui assurent la protection de la faune et des habitats.

- **La mise en valeur durable de la faune**

Une approche de maximisation de l'activité économique des régions et de concertation est retenue, appuyée par l'amélioration des produits, des services et de l'accessibilité physique.

- **Le développement et la gestion des parcs**

Les priorités se concentrent sur la modernisation de la gestion des parcs et le développement du réseau des parcs et des aires protégées au Québec.

- **La gestion de la Société**

L'amélioration des produits et services destinés aux citoyens, la modernisation des façons de faire, l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience constituent des préoccupations constantes de la Société.

### **Déclaration de services aux citoyens**

La Société a adopté sa Déclaration de services aux citoyens en mars 2001 et a ensuite procédé à sa diffusion. Cette déclaration, présentée à l'annexe 2, regroupe les engagements de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Centrés sur les attentes de la population, les engagements énoncent clairement le niveau de services offerts, notamment pour l'accessibilité, la prestation personnalisée et courtoise des services, et ce, dans des délais raisonnables. La Société s'est également engagée à améliorer constamment ses services et elle offre à tout citoyen et client une écoute attentive si un problème survient, avec de multiples possibilités de recours. Finalement, la Société établit clairement son engagement quant à la confidentialité des données qu'elle traite et à l'identité des personnes qui participent à des activités de lutte au braconnage.

Le rapport annuel de gestion fait état des résultats atteints à l'égard des engagements, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration.

### **Les réalisations 2001-2004 en chiffres**

Au cours du cycle de planification 2001-2004, les nombreuses actions de la Société de la faune et des parcs du Québec ont permis la réalisation de multiples projets et l'atteinte de plusieurs objectifs et cibles en regard des orientations du Plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens. Le tableau qui suit présente, en chiffres, certaines réalisations marquantes.

## Les réalisations 2001-2004 en chiffres

### La conservation des milieux de vie de la faune

- Participation à l'élaboration de 23 plans de gestion intégrée des ressources et à la mise en œuvre de 4 plans;
- Sensibilisation de plusieurs centaines de relayeurs à l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole (rencontres, formation, publication d'articles, etc.);
- Soutien fourni à 40 projets de restauration d'habitats en milieu agricole, et ce, à différents degrés;
- Production de plus de 750 causes visant la protection de l'habitat du poisson.

### La conservation des espèces à statut précaire

- Désignation de 4 espèces menacées ou vulnérables et conception de 8 plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables;
- Démantèlement de 13 réseaux pratiquant le braconnage organisé, inculpation de 221 personnes et présentation de 1 190 chefs d'accusation;
- Élaboration de 5 protocoles de partenariat relatifs à la protection avec des délégataires, protocoles actuellement en fonction;
- Augmentation de 4,6 % des efforts de détection des pratiques de braconnage les plus dommageables;
- Traitement de 46 000 plaintes de braconnage et remise de plus de 20 000 avis d'infraction;
- Rencontres organisées auprès de 106 000 élèves de sixième année dans le cadre du programme «La faune et vous»;
- Signature de 8 ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles.

### La mise en valeur durable de la faune

- Révision de 3 plans de gestion de la grande faune;
- Élaboration et diffusion de 16 plans de développement régional de la ressource faunique et soutien fourni à 83 projets;
- Réalisation de 53 projets et attribution de 4,2 millions de dollars de subvention dans le cadre du programme Pourvoirie Québec-Standard;
- Réalisation de 95 projets et attribution de 1,6 million de dollars de subvention dans le cadre du programme de Développement récréotouristique des zecs;
- Soutien technique et financier, à 200 projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, et ce, pour un montant de 5,2 millions de dollars;
- Délivrance de 502 306 permis de chasse en 2003 par rapport à 494 101 en 2001;
- Délivrance de 743 079 permis de pêche en 2003 par rapport à 746 356 en 2001.

### Le développement et la gestion des parcs

- Création de 2 parcs au sud du Québec pour une superficie de 600 km<sup>2</sup>;
- Création d'un parc au nord du Québec pour une superficie de 1 134 km<sup>2</sup>;
- Identification de 20 territoires représentatifs de la forêt boréale et mise en réserve de 2 territoires dans le cadre du Plan d'action de la stratégie québécoise sur les aires protégées;
- Signature de 2 ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs;
- Révision de 4 plans directeurs de parcs.

# Plan stratégique 2001-2004

## Note au lecteur

### Objectifs actualisés

Le contexte avec lequel doit composer la Société évolue rapidement. La mise en œuvre des actions a permis de constater que le libellé de plusieurs objectifs du Plan stratégique 2001-2004 ne traduisait pas l'idée d'origine aussi bien qu'il était souhaité. De plus, certaines décisions gouvernementales ont entraîné des modifications à la mise en œuvre de quelques objectifs suffisamment pour rendre désuet leur libellé. Dans d'autres cas, des échéances ont dû être reportées pour divers motifs.

Les autorités de la Société ont donc actualisé, en avril 2002, les objectifs en corrigeant les lacunes constatées et, lorsque nécessaire, ont clarifié certains libellés. Il ne s'agit donc pas d'une révision du Plan stratégique 2001-2004. Les objectifs demeurent les mêmes qu'à la version originale.

Les pages qui suivent présentent les orientations, les objectifs et les résultats obtenus en 2003-2004. Les objectifs dont le libellé a été modifié portent la mention «actualisé». Le lecteur pourra prendre connaissance, à l'annexe 3, des libellés originaux tels qu'ils apparaissent dans le Plan stratégique 2001-2004 déposé à l'Assemblée nationale.

## Orientation stratégique 1

### Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

La Société de la faune et des parcs du Québec constate que les menaces les plus sévères envers la faune se manifestent beaucoup plus dans les milieux de vie (appelés aussi habitats) que chez les espèces elles-mêmes. Il serait donc problématique, à long terme, de gérer uniquement les prélèvements ou la conservation des espèces, sans se préoccuper de la situation de leurs milieux de vie.

Cette orientation à l'égard des habitats prend sa source dans une perspective écosystémique et appelle une gestion intégrée des ressources. En effet, alors que la gestion des prélèvements concerne un nombre limité d'intervenants et repose principalement sur une approche réglementaire, la gestion des milieux de vie est le fait de plusieurs gestionnaires de la ressource et de différents exploitants. Elle s'appuie donc sur une dynamique de concertation axée sur des principes liés à la gestion intégrée des ressources, laquelle est considérée comme la voie la plus efficace pour l'avenir. La priorité est accordée aux secteurs forestiers et agricoles, où les enjeux de conservation d'habitats sont les plus importants.

## Bilan des réalisations

Cibles	Résultats au 31 mars 2004
Élaboration d'une politique interne de gestion intégrée des ressources en milieu forestier	Réalisé
Élaboration d'une politique interne de gestion intégrée des ressources en milieu agricole	Avancé
Élaboration de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires	23 plans élaborés
Mise en œuvre de plans de gestion intégrée pour trois territoires	4 plans mis en œuvre
Sensibilisation des relayeurs à l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole	Réalisé
Soutien à la réalisation de six projets de restauration d'habitats en milieu agricole	40 projets soutenus
Élaboration du bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques	Réalisé
Développement d'une stratégie d'intervention pour la conservation des habitats fauniques	Réalisé
Accroissement de l'efficacité opérationnelle dans les causes de dégradation des habitats fauniques	Réalisé

## La gestion intégrée des ressources

### Objectifs

- 1 Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier d'ici à septembre 2002 et le milieu agricole d'ici à mars 2004, et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués. **(Actualisé)**
- 2 S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf territoires fauniques et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici à mars 2004. **(Actualisé)**

## Contexte

La gestion intégrée des ressources est une approche qui tient compte à la fois de la faune, de la forêt et du paysage. La Société a retenu la gestion intégrée des ressources comme moyen privilégié pour favoriser la conservation et la mise en valeur des habitats de la faune en milieu agricole et forestier. Bien que porteur d'avenir, ce concept se définit difficilement. Aussi, pour en favoriser l'application, la Société a décidé de se doter d'une politique interne et de principes directeurs en cette matière.

## Résultats

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Société, conformément aux principes directeurs de sa politique interne de gestion intégrée des ressources en milieu forestier, a poursuivi sa participation à des tables de concertation du milieu forestier et développé des outils géomatiques en vue de faire valoir ses préoccupations fauniques dans une perspective de développement durable du milieu forestier. La Société a contribué activement au processus de consultation publique portant sur les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier, en plus d'amorcer sa participation à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dont les travaux ont débuté en février 2004.

La Société a pratiquement achevé l'élaboration d'une stratégie d'intervention en milieu agricole. Cette stratégie définira les principales problématiques liées à la conservation de la faune et de ses habitats en milieu agricole, déterminera les enjeux, orientations et objectifs pertinents et proposera un plan d'action pour les trois prochaines années.

Un bilan des initiatives de gestion intégrée des ressources a été réalisé en collaboration avec les partenaires gestionnaires de territoires (Fédération des pourvoiries du Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, Société des établissements de plein air du Québec). Le bilan des initiatives montre que depuis 2001, 35 projets de gestion intégrée des ressources ont été réalisés. La Société a participé à la réalisation de 23 des 35 projets et a amorcé la mise en œuvre de quatre projets. Le bilan inclut des recommandations en vue d'améliorer le processus de gestion intégrée des ressources.

En plus de contribuer à ces nombreuses initiatives régionales en matière de gestion intégrée des ressources, la Société a poursuivi sa collaboration à un projet expérimental dans la réserve faunique de Portneuf. Les résultats de ce projet pourraient permettre de définir un modèle de planification de la gestion intégrée des ressources exportable dans d'autres territoires fauniques.

## L'implication des agriculteurs dans la démarche pour la protection des habitats en milieu agricole

### Objectifs

- 1 D'ici à septembre 2003, sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs. **(Actualisé)**
- 2 Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, d'ici à mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole. **(Actualisé)**

### Contexte

Le milieu agricole est essentiellement composé de terres privées, la majorité étant localisées dans les basses terres du Saint-Laurent. Les cours d'eau, les terres humides, les tourbières, les bandes riveraines et les boisés constituent l'essentiel des habitats fauniques en milieu agricole. Le développement de l'agriculture crée des pressions importantes sur les habitats de la faune. Plusieurs espèces voient leur milieu de vie se dégrader ou disparaître. Les agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de pratiquer une agriculture durable. Pour eux, il s'agit d'un enjeu majeur quant à l'obtention éventuelle d'une certification environnementale pour leurs produits.

Pour inclure les agriculteurs dans une démarche de protection des habitats, la Société doit s'assurer de leur transmettre l'information essentielle qui leur permettra d'acquiescer une bonne compréhension des besoins de la faune. De même, elle doit les soutenir dans la réalisation de projets de restauration d'habitats.

### Résultats

Durant l'exercice 2003-2004, la Société a continué à sensibiliser les relayeurs et intervenants agricoles à la conservation et à la restauration de la faune et de ses habitats en milieu agricole. Cette sensibilisation s'est effectuée au moyen de rencontres, d'une formation de jeunes biologistes engagés par des partenaires pour réaliser des projets d'intérêt faunique en milieu agricole et de la publication d'articles dans des revues à grand tirage destinées aux

milieux agricole et scientifique. La Société a également produit et diffusé une trousse de sensibilisation à l'habitat du poisson à l'intention des intervenants municipaux.

En outre, la Société a tiré profit de projets en cours issus du milieu agricole et en a ainsi soutenu une quarantaine depuis avril 2001. À titre d'exemples, en 2003-2004, la Société a contribué activement à la réalisation d'aménagements d'habitat, notamment pour la libre circulation des poissons au Marais Noir, dans la région de Lanaudière. La Société a également participé à une initiative conduite par plusieurs partenaires sur la rivière Fouquette, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ce projet a permis la préparation de cahiers du propriétaire pour sensibiliser les producteurs agricoles du bassin à la protection et à la restauration d'habitats favorables à la faune sur leur ferme. Il s'inscrit dans l'objectif de préserver l'habitat de l'éperlan arc-en-ciel, une espèce vulnérable qui fréquente cette rivière pour la reproduction.

## La protection des habitats fauniques

### Objectifs

- 1 D'ici à mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.
- 2 Dès 2002-2003, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques. **(Actualisé)**

### Contexte

Une partie de la mission de la Société de la faune et des parcs du Québec consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales. La Société a constaté une dégradation de plusieurs milieux de vie, et l'habitat du poisson est sans doute celui qui est le plus gravement menacé et le moins bien protégé. Aussi, les efforts de la Société porteront sur la protection de cet habitat.

## Résultats

La Société avait posé les premiers jalons pour assurer la protection de l'habitat du poisson en dressant un bilan de l'application réglementaire en matière de conservation de l'habitat du poisson et en élaborant une stratégie d'intervention. En 2003-2004, elle a poursuivi la mise en œuvre de cette stratégie. La Société a traité 803 dossiers d'habitats du poisson et produit 311 infractions. Depuis avril 2002, plus de 750 causes visant la protection de l'habitat du poisson ont été produites.

Enfin, la Société a signé une entente administrative avec le ministère de l'Environnement dans le but de mieux protéger le milieu hydrique. Cette entente et le règlement qui l'accompagne procurent aux agents de protection de la faune les pouvoirs nécessaires pour l'application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

## Orientation stratégique 2

### Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Il a été observé que les menaces les plus sévères envers la faune s'exercent davantage sur les milieux de vie que sur les espèces elles-mêmes. Malgré ce constat, il n'en demeure pas moins que les diverses espèces doivent continuer à faire l'objet d'une gestion efficace. La Société prévoit porter ses efforts, d'une part, sur les espèces menacées et, d'autre part, sur la lutte au braconnage lourd. Cette orientation concerne les terres publiques autant que les terres privées.

## Bilan des réalisations

Cibles	Résultats au 31 mars 2004
Mise en place d'un système de monitoring des espèces en difficulté	Réalisé
Désignation de 8 espèces menacées ou vulnérables	4 espèces désignées
Conception de plans de rétablissement pour les 8 espèces qui sont à désigner menacées ou vulnérables	6 plans de rétablissement conçus
Augmentation de l'efficacité des activités de démantèlement de réseaux pratiquant le braconnage organisé	Réalisé
Révision de l'encadrement des activités déléguées en matière de protection	Degré d'avancement 65 %
Augmentation de 10 % des efforts de détection des pratiques de braconnage les plus dommageables	4,6 % d'augmentation
Augmentation de 10 % des efforts de prévention et d'éducation en matière de braconnage	n/d
Élaboration d'un plan d'action d'éducation relatif à la faune et au milieu naturel	Réalisé
Mise en œuvre du plan d'action d'éducation relatif à la faune et au milieu naturel	Degré d'avancement 80 %
Signature d'ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles	8 ententes signées

## La survie des espèces

### Objectifs

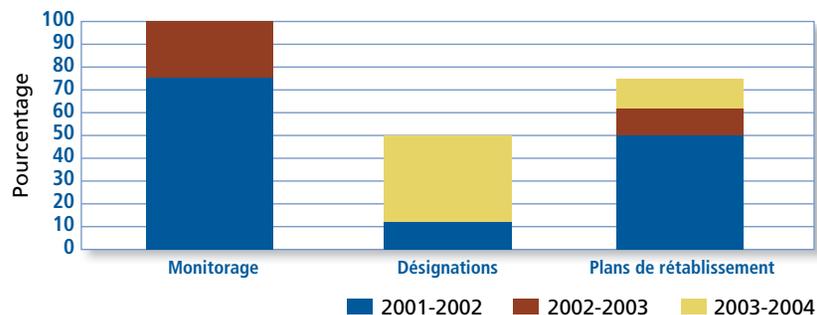
- 1 D'ici à octobre 2002, mettre en place un système de monitoring des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).
- 2 À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer, d'ici à mars 2004, le statut des huit espèces jugées les plus prioritaires.
- 3 D'ici à mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.

### Contexte

En 1989, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et par la suite en a confié la responsabilité à la Société. Sur les 653 espèces de la faune vertébrée du Québec, une liste de 76 espèces jugées susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été dressée en 1992. Seulement huit espèces parmi celles-ci ont été désignées par règlement entre 1992 et 2001. La Société prévoit intensifier ses efforts pour protéger les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats.

### Résultats

Degré d'avancement du processus de gestion des espèces menacées ou vulnérables au 31 mars 2004



Le tableau de bord servant au monitoring des espèces en difficulté est mis à jour annuellement. Il permet de visualiser l'état de précarité des espèces ainsi que la progression des actions en vue d'assurer leur protection et leur rétablissement. En 2003-2004, le règlement de désignation de l'aloise savoureuse, du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, ce qui porte à quatre, si on compte le caribou de la Gaspésie, le nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées depuis avril 2001. Le processus de désignation légale est amorcé pour 14 autres espèces.

Par ailleurs, la Société a produit trois plans de rétablissement en 2003-2004, soit ceux de la salamandre des ruisseaux, de l'éperlan arc-en-ciel (population de l'estuaire du Saint-Laurent) et de l'aigle royal. Au 31 mars 2004, six des huit espèces dont la désignation était prévue étaient dotées d'un plan de rétablissement. Au total, huit plans de rétablissement ont été conçus depuis avril 2001.

## Le prélèvement des ressources fauniques

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.
- 2 Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici à mars 2003, en collaboration avec les mandataires. **(Actualisé)**
- 3 Entre avril 2001 et mars 2004, pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation. **(Actualisé)**
- 4 D'ici à mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune et au milieu naturel. **(Actualisé)**

## Contexte

La Société a constaté que les pratiques de braconnage ont évolué très rapidement au cours des dernières années. Les efforts de protection doivent donc s'adapter à l'évolution du braconnage organisé de même qu'à l'expansion et à la diversification des territoires de chasse et de pêche. Dans une perspective d'intervention à long terme, la Société favorise chez le citoyen l'acquisition de connaissances, d'attitudes et de compétences ainsi que le développement de comportements visant la conservation et la mise en valeur de la faune, de ses habitats et du patrimoine des parcs.

## Résultats

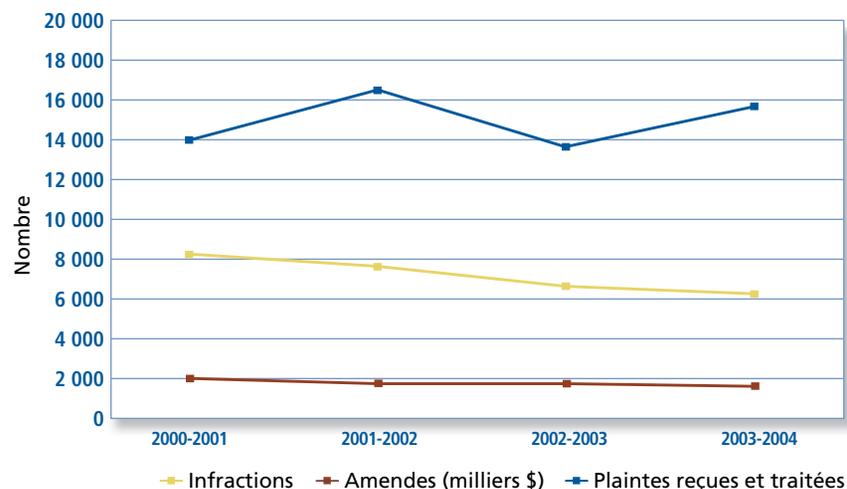
Au cours de l'exercice 2003-2004, la Société a continué de mettre en œuvre le plan d'action pour la lutte au braconnage organisé développé en 2001. En 2003-2004, la Société a réalisé quatre démantèlements de réseaux de braconnage qui ont permis de remettre 334 avis d'infractions à 89 individus. De plus, la Société a mis fin à un important commerce illégal de viande de gibier sauvage.

La Société a également terminé la révision de l'encadrement de la gestion déléguée pour les aires fauniques communautaires. Au 31 mars 2004, de nouvelles modalités de délégation de la protection étaient en vigueur, lesquelles visaient les gestionnaires des parcs nationaux, des territoires assujettis à une entente favorisant l'accessibilité à la ressource faunique, des pourvoiries à droits exclusifs et les petits lacs aménagés de même que des zecs. Les discussions sont entamées avec la SÉPAQ pour le secteur des réserves fauniques et avec les gestionnaires des rivières à saumon.

En matière de répression et de prévention du braconnage, la Société continue d'orienter ses efforts vers les pratiques de braconnage les plus dommageables. La proportion estimée des efforts associés à la détection et à la répression de ces pratiques a augmenté de 1,7% en 2003-2004 pour se situer à 42,7%, soit une augmentation de 4,6% depuis avril 2001. La Société a traité plus de 15 600 plaintes et 6 400 actes de braconnage ont été constatés. Des amendes d'environ 1,6 million de dollars pourraient découler des 6 240 avis d'infraction remis.

La Société a atteint plusieurs des objectifs fixés dans son plan d'action en éducation. En 2003-2004, une trousse de sensibilisation sur l'habitat du poisson a été développée et distribuée dans 47 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec lors de sessions de formation portant sur la conservation

## Répression des pratiques de braconnage Évolution des plaintes, des infractions et des amendes



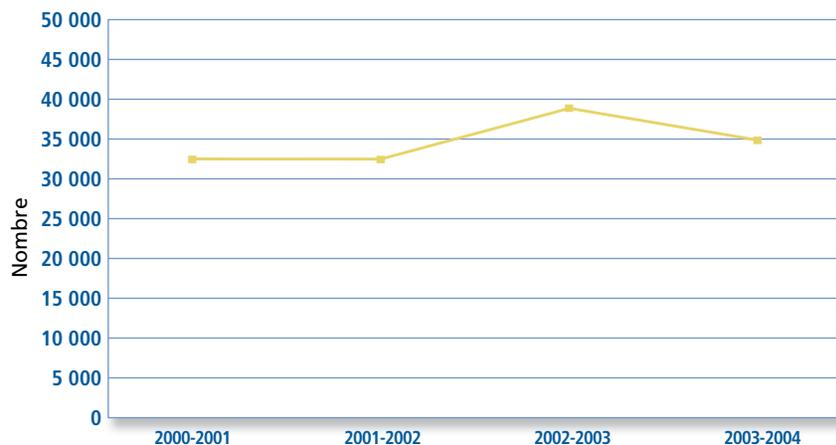
et la mise en valeur des habitats. La Société a également collaboré à l'élaboration de la trousse éducative «Attention à l'habitat du poisson» destinée aux élèves du secondaire.

Par ailleurs, différentes actions ont été réalisées en matière de conservation et de mise en valeur de la faune en 2003-2004. Plus de 115 000 personnes ont visité l'espace découverte «Loin d'être bête», un projet du Musée de la civilisation élaboré en collaboration avec la Société en 2002-2003. De plus, 34 500 jeunes de sixième année ont bénéficié de rencontres dans le cadre de la diffusion du programme «La faune et vous».

Également en 2003-2004, une section éducation comprenant le «Coin des enseignants» et le «Coin des jeunes» a été mise en ligne sur le site Internet de la Société. Entre mars 2003 et mars 2004, les pages de la section éducation ont été consultées 144 000 fois. Depuis la création du «Coin des jeunes» en juin 2003, on a enregistré 57 000 consultations dans cette nouvelle section.

En outre, la Société a poursuivi la formation des nouveaux chasseurs et piégeurs avec la collaboration de la Fédération québécoise de la faune et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. Près de 16 000 personnes ont reçu une formation en 2003.

### Programme « La faune et vous » Évolution du nombre d'élèves rencontrés



Les ententes avec les communautés autochtones sur l'exploitation des ressources

#### Objectif

D'ici à mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks, en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi. **(Actualisé)**

#### Contexte

Les communautés autochtones présentes sur le territoire québécois utilisent les ressources fauniques à des fins traditionnelles. Les préoccupations de la Société à l'égard de la faune exigent de prendre en considération la présence

et les activités de ces communautés autochtones, notamment pour assurer la cohérence des mesures générales mises en œuvre. La conclusion d'ententes avec les communautés permet une meilleure gestion de la ressource.

#### Résultats

Depuis avril 2001, la Société a entrepris des négociations avec les communautés autochtones en vue de conclure de nouvelles ententes, de modifier ou de mettre en œuvre des ententes déjà convenues. La Société a délivré les permis annuels de pêche communautaire pour treize communautés dans les délais prescrits.

Huit ententes particulières ont été signées depuis le début du cycle de planification. En 2003-2004, les négociations ont permis le renouvellement pour cinq ans de l'entente de pêche avec les Micmacs de Gesgapegiag. Les ententes de pêche, de chasse et de piégeage avec les Abénaquis d'Odanak et de Wôlinak ont fait l'objet de modifications et une entente de gestion de la rivière Moisie a été conclue avec les Innus de Uashat mak Mani-Utenam.

### Orientation stratégique 3

Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional

La Société prône une mise en valeur optimale de la ressource faunique, et ce, dans une perspective de développement durable. Ses efforts sont orientés vers la maximisation de l'activité économique des régions, notamment des régions ressources, de concert avec les mandataires, les partenaires et les acteurs régionaux. La Société souhaite, d'une part, soutenir la croissance des activités sans prélèvement et en stimuler la demande et, d'autre part, maintenir la pratique des activités de chasse et de pêche à son niveau actuel.

Les efforts de mise en valeur s'exerceront sur les territoires structurés, alors que sur les terres privées, la Société prévoit réagir principalement aux situations favorables. L'approche de mise en valeur doit reposer sur une démarche de planification à moyen et à long termes, ce qui permet de déterminer les potentiels et de définir les conditions d'exploitation. L'acquisition de connaissances servira d'appui à la planification qui doit être réalisée en concertation régionale et en tenant compte des paramètres nationaux définis par les plans de gestion des espèces.

## Bilan des réalisations

Cibles	Résultats au 31 mars 2004
Révision des plans de gestion de la grande faune et du petit gibier	Degré d'avancement 75 %
Élaboration du plan de gestion du saumon atlantique et de deux espèces piscicoles	Degré d'avancement 80 %
Élaboration et diffusion de plans de développement régional de la ressource faunique	16 plans élaborés et diffusés
Soutien à la réalisation de projets de développement régional de la ressource faunique	83 projets soutenus
Élaboration et mise en œuvre du programme Pourvoirie Québec-Standard	Réalisé
Élaboration et mise en œuvre du programme Développement récréotouristique des zecs	Réalisé
Soutien technique et financier à la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique	200 projets soutenus
Élaboration avec l'Union des producteurs agricoles d'un programme concernant l'accessibilité en terres privées	Retiré
Négociation d'ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d'activités reliées à la faune	Degré d'avancement 25 %
Identification des sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement	Réalisé
Définition de la spécificité et de la complémentarité des territoires fauniques	Degré d'avancement 65 %
Maintien de la clientèle pour les activités de chasse	Réalisé
Maintien de la clientèle pour les activités de pêche	Réalisé
Caractérisation de la demande pour les produits sans prélèvement	Réalisé
Contribution à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant la clientèle non résidente	Réalisé

## La gestion des espèces à haute valeur économique

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.
- 2 D'ici à octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et d'ici à mars 2004, celui de deux autres espèces piscicoles. **(Actualisé)**

### Contexte

Les grands gibiers ont une valeur économique élevée et contribuent de façon significative au développement économique régional. Il en est de même pour plusieurs espèces de petit gibier et de poissons, en particulier le saumon atlantique. Ces espèces exigent une gestion serrée en raison de la forte pression d'exploitation qu'elles subissent. En plus d'assurer leur conservation, il est possible d'en gérer l'exploitation pour optimiser les prélèvements sans mettre en danger la ressource. La gestion doit aussi tenir compte d'une problématique associée aux niveaux trop élevés des populations, dont l'accroissement des dommages occasionnés aux cultures et aux biens.

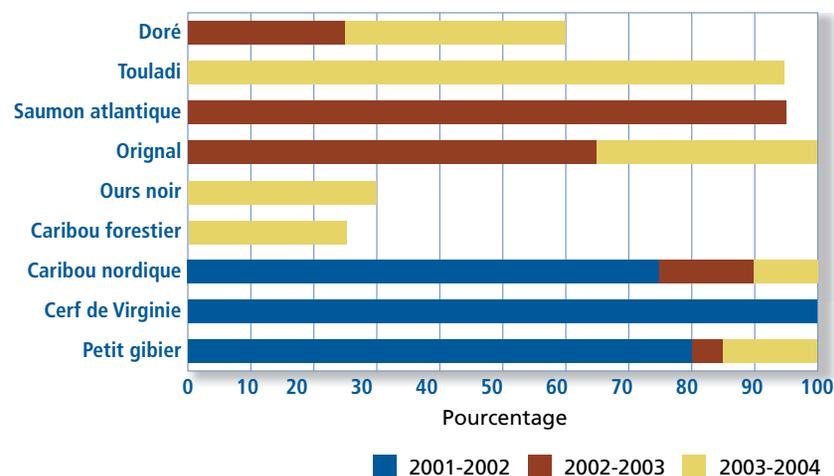
La confection et la mise en œuvre de plans de gestion est l'approche favorisée par la Société pour tirer un profit optimal de ces espèces. Ces plans sont conçus par les spécialistes de la Société en consultation avec les utilisateurs de la ressource. Des plans sont prévus pour neuf espèces ou groupes d'espèces : l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le caribou nordique, le caribou forestier, le petit gibier, le saumon atlantique, le doré jaune et le touladi.

### Résultats

Les travaux en vue de réviser ou compléter les plans de gestion des neuf espèces ou groupes d'espèces mentionnés ci-dessus se sont poursuivis en 2003-2004. Les plans de gestion de l'orignal (2004-2010) et du caribou nordique (2004-2010) ont été révisés. Ce qui porte à trois, si on inclut le plan de gestion du cerf de Virginie, le nombre de plans de gestion révisés depuis avril 2001.

La Société a également entrepris la démarche pour la révision du plan de gestion de l'ours noir (2005-2012), poursuivi la confection du plan de gestion du petit gibier et amorcé l'élaboration du plan de rétablissement du caribou forestier, espèce en voie d'être désignée en tant qu'espèce vulnérable. Ces plans seront complétés au cours du prochain exercice.

### Degré d'avancement des plans de gestion des espèces à haute valeur économique au 31 mars 2004



Par ailleurs, la confection du plan de conservation et d'exploitation du saumon atlantique anadrome est pratiquement terminée. Le processus de consultation est en cours auprès de la Fédération québécoise du saumon atlantique et du Regroupement des gestionnaires de rivières à saumon du Québec. La préparation des plans de gestion du doré jaune et du touladi a progressé avec la rédaction de la stratégie d'intervention et la détermination des indicateurs d'aide à la prise de décision.

### La connaissance des potentiels fauniques régionaux

#### Objectif

D'ici à octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune et des habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et soutenir la réalisation de projets qui en découlent, à partir de novembre 2002. **(Actualisé)**

#### Contexte

La faune est une ressource renouvelable au même titre que la forêt et les produits agricoles. Les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage présentent des occasions intéressantes de développement économique régional. Avec le développement de l'écotourisme, les activités d'observation de la faune sont devenues populaires. La recherche de nouveaux produits touristiques axés sur la faune interpelle maintenant la Société. La conception de plans de développement régional de la ressource faunique a été retenue par la Société comme un moyen privilégié pour permettre aux intervenants de prendre connaissance des potentiels présents dans leur région et d'en tirer profit.

En 2003-2004, la Société a approuvé le plan de développement régional de la ressource faunique de la région du Nord-du-Québec. Ainsi, au 31 mars 2004, 16 plans de développement régional ont été diffusés dans l'ensemble des régions du Québec. Relativement à la diffusion de ces plans, la Société a soutenu 83 projets dont 44 ont été réalisés et 39 sont en cours. La majorité de ces projets concerne des activités consommatrices de la faune.

## Le développement économique des régions ressources

### Objectifs

- 1 Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources, d'ici à avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec-Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003. **(Actualisé)**
- 2 À compter de juin 2001, soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources. **(Actualisé)**

### Contexte

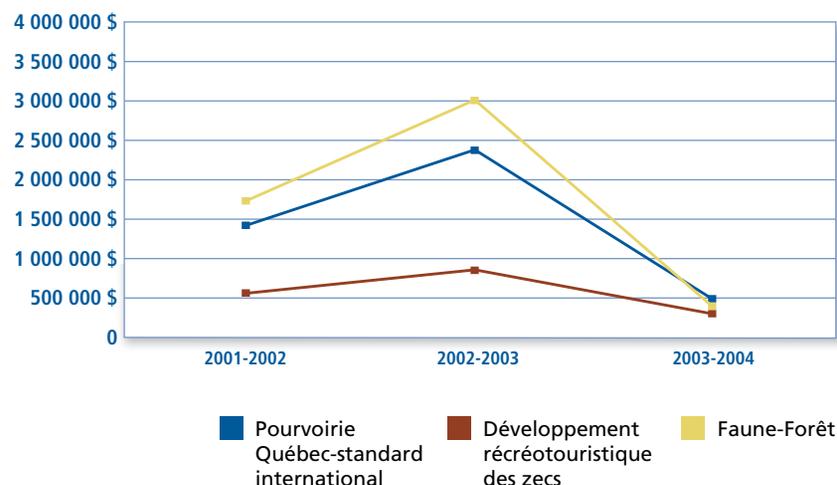
Dans le cadre du développement de la Stratégie économique des régions ressources, la Société favorise le développement économique à partir de la ressource faunique en mettant en place des programmes s'adressant à ses partenaires fauniques.

### Résultats

Les programmes de développement économique (Pourvoirie Québec-Standard international, Développement récréotouristique des zecs) et le programme Faune-Forêt offerts à l'ensemble des régions, ont pris fin en mars 2003. Ils ont toutefois été reconduits pour les trois municipalités régionales de comté (MRC) désignées régions ressources. Il s'agit des MRC de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau, situées dans la région de l'Outaouais et de la MRC Antoine-Labelle, située dans la région des Laurentides.

Le programme Pourvoirie Québec-Standard international avait pour objectif de favoriser la création d'emplois par le développement de nouveaux produits touristiques et d'augmenter la fréquentation de la clientèle hors Québec. D'avril 2001 à mars 2003, la Société a accordé près de 3,8 millions de dollars

### Programme d'aide financière Subventions accordées 2001-2204



à des pourvoyeurs pour la réalisation de 48 projets. En 2003-2004, la Société a versé 459 000 dollars pour la réalisation de cinq projets dans les trois MRC désignés régions ressources.

Le programme Développement récréotouristique des zecs visait à diversifier et à améliorer l'offre d'activités récréatives dans les territoires des zecs qui sont surtout fréquentés par une clientèle québécoise. D'avril 2001 à mars 2003, la Société a versé près de 1,5 million de dollars à des organismes gestionnaires de zecs pour la réalisation de 88 projets. En 2003-2004, sept projets ont reçu plus de 145 000 dollars dans les trois MRC régions ressources.

Par ailleurs, le programme Faune-Forêt était destiné à favoriser la mise en valeur intégrée des ressources forestières et fauniques en milieu forestier et à soutenir des projets d'aménagement, de restauration et de conservation d'habitats fauniques. D'avril 2001 à mars 2003, 190 projets ont été soutenus techniquement et financièrement par la Société pour un montant de 4,8 millions de dollars. En 2003-2004, plus de 367 000 dollars ont été versés pour 10 projets.

Parmi les initiatives de la Société dans le domaine de la forêt privée en 2003-2004, il convient de mentionner la signature d'une entente spécifique visant à expérimenter, dans la région Chaudière-Appalaches, un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie qui puisse contribuer activement au développement économique des communautés locales et régionales et réduire les impacts négatifs liés à cette espèce dans certaines parties du territoire. Cette entente fait l'objet d'un large partenariat mettant à contribution plusieurs ministères et organismes du milieu. Elle permettra d'investir au-delà d'un million de dollars dans la mise en valeur de cette ressource au cours des trois prochaines années.

## L'accessibilité de la ressource faunique en terres privées

### Objectif

D'ici à mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées. **(Actualisé)**

### Contexte

La majorité du territoire québécois localisé dans la vallée du Saint-Laurent est de tenure privée. On y retrouve des sols fertiles et un climat favorable à l'épanouissement de plusieurs espèces animales recherchées par les chasseurs, dont notamment le cerf de Virginie, le lièvre et la gélinotte huppée. L'accès aux terres privées à des fins de chasse en milieu agroforestier est de plus en plus difficile. Cette situation limite, dans plusieurs régions, le développement économique lié à l'activité de la chasse. Le respect de la propriété privée est un élément fondamental du code d'éthique des chasseurs québécois. Cependant dans les faits, chasseurs et propriétaires sont peu satisfaits de la situation actuelle. Ils sont à la recherche de nouvelles solutions pour arriver à une plus grande harmonie.

### Résultats

La Société a modifié son approche pour favoriser l'accessibilité en terres privées. Ainsi, le projet de développement d'un programme a été retiré pour faire place à des initiatives régionales qui répondent aux intérêts des propriétaires telles que le contrôle des animaux causant des dommages et la prévention des accidents routiers. Les actions amorcées en 2002-2003 se sont poursuivies en 2003-2004.

- La Société, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune et l'Union des producteurs agricoles, a soutenu l'implantation d'une structure d'accueil dans la région de l'Estrie en vue d'orienter les chasseurs vers les terrains où les propriétaires souhaitent des prélèvements;
- La Société a continué l'expérience pilote qui se déroule en Chaudière-Appalaches pour inciter les propriétaires, où sont localisés des ravages de cerfs de Virginie, à rendre leurs terres accessibles afin de contribuer à réduire localement le nombre d'accidents routiers ainsi que la déprédation;
- En Estrie et en Outaouais, la démarche pour accroître l'accessibilité aux terres privées, entreprise pour réduire la déprédation commise par les ours et les cerfs, se poursuit.

Des actions permettant de faciliter l'accessibilité en terres privées sont prévues dans la stratégie d'intervention en milieu agricole en cours d'élaboration.

## Les ententes avec les Autochtones (potentiels économiques)

### Objectif

Négocier des ententes avec les Autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et à la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.

### Contexte

Les communautés autochtones exploitent principalement la faune pour des activités traditionnelles, mais elles peuvent également devenir des partenaires dans le développement des potentiels économiques liés à la faune et à la pratique d'activités associées à la faune.

### Résultats

La Société a entamé les discussions avec diverses communautés afin d'encourager leur participation à l'émergence de projets de développement économique. Malheureusement, aucune entente concernant les quatre projets retenus dans la planification stratégique n'a été conclue malgré la poursuite des discussions au cours de l'exercice 2003-2004.

L'entente avec les Hurons-Wendats concernant le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides est en bonne voie d'être conclue. Les discussions sont peu avancées avec les Algonquins relativement à la pourvoirie Wabanaki et avec les Innus de La Romaine concernant la pourvoirie Étamiou. Le projet d'entente de la pourvoirie Lac-des-Îles a été abandonné, la communauté innue de Betsiamites préférant le statu quo.

## Le soutien à la pêche

### Objectif

D'ici à octobre 2004, identifier les sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.

### Contexte

Dans plusieurs régions du Québec, l'activité économique générée par la pêche sportive est importante, et la Société a retenu la promotion de cette activité comme axe d'intervention. Le programme Festival de la pêche a été développé par la Société et ses partenaires afin de stimuler les jeunes à la pratique de la pêche sportive. Ce programme est axé sur l'ensemencement de divers points d'eau dans tout le Québec. La capacité de la production piscicole liée à ce programme est limitée, tout comme celle des ensemencements de soutien des lacs dont la production naturelle est déficiente. La Société est à la recherche de nouvelles sources de financement afin d'améliorer sa capacité de production piscicole.

### Résultats

Le processus de détermination des sources de financement pour accroître les projets d'ensemencement a été complété en 2002-2003. Le document «Mandat d'examen des stations piscicoles gouvernementales» identifie quatre sources de financement potentielles.

## Les territoires fauniques

### Objectif

D'ici à mars 2003, définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques, telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc., de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes. **(Actualisé)**

### Contexte

Les trois principaux réseaux (zecs, réserves fauniques et pourvoiries) offrent de plus en plus des produits qui se ressemblent. En effet, la Société a graduellement aplani les différences entre ces réseaux et leur a octroyé sensiblement les mêmes outils de mise en valeur (ex. : possibilité d'offrir de l'hébergement et des services, de contingenter le nombre de chasseurs, de développer des activités récréatives, etc.). Une réflexion s'impose sur ce qui caractérise et différencie chaque catégorie de territoires fauniques. La marge de manœuvre et les exigences que la Société impose aux délégataires varient considérablement d'une catégorie de territoire à une autre. Les mécanismes de suivi et le contrôle doivent être adaptés aux exigences mises en place.

### Résultats

Une version préliminaire du cadre de référence sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques et sur la révision des règles d'encadrement en vigueur a été réalisée en 2001-2002. Cette version préliminaire a été soumise à des consultations internes en 2002-2003 et 2003-2004. En mars 2004, le projet révisé a été remis au Groupe faune national pour consultation.

## Le maintien ou l'augmentation de la clientèle

### Objectif

Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001. **(Actualisé)**

### Contexte

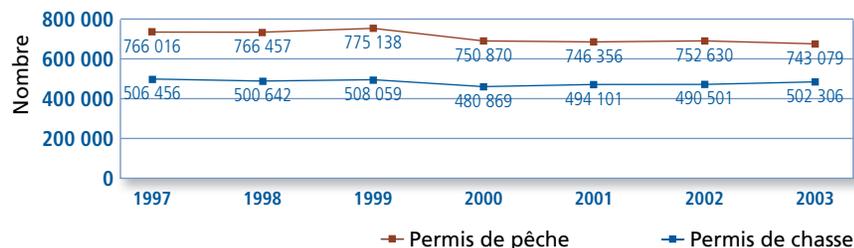
Depuis quelques années, la Société a noté certaines indications concernant la baisse de l'activité de la chasse et de la pêche. Consciente des retombées économiques que génèrent la chasse et la pêche, notamment pour les régions ressources, la Société a entrepris de documenter la situation, de cerner les enjeux et de dégager une stratégie d'intervention pour atteindre l'objectif de maintien de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.

### Résultats

Un rapport synthèse, produit en mai 2002, fait état des causes de la désaffection de la clientèle et de la faiblesse du recrutement, précise les facteurs les plus déterminants et identifie les groupes cibles.

Pour résoudre cette problématique, la Société a élaboré deux projets de stratégie de relance, l'un pour la pêche, l'autre pour la chasse. Ces stratégies ont fait l'objet d'une première validation auprès de groupes témoins au cours de l'exercice 2002-2003. En 2003-2004, un groupe technique mettant à contribution des partenaires (FFQ, FQF, SÉPAQ, FPQ, FTGQ) a révisé ces projets de stratégie en vue de les bonifier et d'en faire une stratégie commune.

### Évolution de la vente de permis de chasse et de pêche



Par ailleurs, les niveaux de clientèle à maintenir pour les activités de chasse et de pêche ont été établis à partir des résultats de ventes de permis en 2001. Bien que ces données ne reflètent pas le nombre réel de clients, elles constituent de bons indicateurs.

## Les produits sans prélèvement

### Objectif

Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici à décembre 2002, et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec. **(Actualisé)**

### Contexte

Connaissant la popularité croissante de l'écotourisme à l'échelle mondiale, il ne fait aucun doute que les espaces naturels et les ressources fauniques peuvent contribuer de façon majeure à l'essor économique des régions du Québec et à son rayonnement dans le monde. L'une des orientations stratégiques de la Politique québécoise de développement touristique consiste à miser sur des activités en émergence dont l'écotourisme, pour lesquelles la destination québécoise représente un certain potentiel.

Dans ce contexte, il est opportun de caractériser la demande actuelle et potentielle pour les activités liées à la faune sans prélèvement et ce, dans le but de promouvoir leur intégration dans les forfaits touristiques.

### Résultats

Pour mieux positionner les activités sans prélèvement et leur importance relative dans les régions, la Société a complété, au cours de l'exercice 2002-2003, la validation des statistiques présentées dans les fascicules régionaux sur la chasse et la pêche préparés en 2001-2002. La caractérisation de la demande effectuée par la Société, qui servira de base à l'élaboration de stratégies propres à chacun des secteurs (pêche, chasse, déplacement d'intérêt faunique et plein air), a été complétée au cours de l'exercice 2003-2004. Également en 2003-2004, la Société a élaboré une stratégie de diffusion des données à caractère socio-économique à l'échelle nationale et régionale.

La stratégie de diffusion prévoit la production de huit fascicules, à compter de 2004-2005, sur les thèmes de la pêche sportive, de la chasse sportive, des déplacements d'intérêt faunique, du plein air, du réseau des gestionnaires des territoires fauniques, du tourisme et des marchés extérieurs, en plus d'un fascicule dressant le portrait global de ces activités. Ces documents permettront de répondre aux besoins des diverses clientèles visées : le milieu des affaires, les entreprises financières, les agents touristiques, les entreprises de marketing et de publicité, les médias et, bien sûr, les partenaires fauniques de la Société.

## La clientèle non résidente

### Objectif

D'ici à mars 2003, contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement. **(Actualisé)**

### Contexte

L'industrie de la pourvoirie, avec un chiffre d'affaires de 100 millions de dollars en 1999, selon les données de la Fédération des pourvoires du Québec, représente un apport économique important pour les régions du Québec. Les pourvoires accueillent 360 000 personnes par an, dont 60 000 sont des non-résidents, soit à peine 16% de la clientèle et 25% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la clientèle provenant de l'étranger est en nette progression pour les produits de la nature et de l'écotourisme. Ces produits touristiques pourraient devenir les principales motivations de voyage au vingt et unième siècle.

### Résultats

La Société a privilégié la création d'une table sectorielle Pourvoirie en lieu et place de l'élaboration d'une stratégie de mise en marché. La table secto-

rielle Pourvoirie, mise en place en janvier 2002, regroupe Tourisme Québec, la Fédération des pourvoires du Québec et les associations touristiques régionales du Québec. Les travaux de la table sectorielle Pourvoirie se sont poursuivis en 2003-2004 et ont mené à la signature d'une entente de commercialisation sur les marchés canadien et américain entre la Fédération des pourvoires du Québec et Tourisme Québec.

## Orientation stratégique 4

Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou de milieux exceptionnels de même que privilégiés, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages

Par son réseau de parcs, la Société de la faune et des parcs du Québec assure la conservation de certains milieux naturels, de façon à ce que soit garantie une représentativité des régions naturelles du Québec, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. La mise en valeur de ces milieux doit se faire dans le respect de l'objectif de conservation et couvrir les activités récréatives ou autres, qui sont compatibles avec cet objectif de conservation. Le réseau de parcs québécois offre une variété d'expériences s'appuyant sur la capacité de soutien du milieu, les caractéristiques propres à chaque milieu, son degré d'accessibilité et le niveau des services et des équipements offerts dans chacun des parcs.

La Société vise le développement du réseau des parcs et des aires protégées en prenant en compte des préoccupations de représentativité, de conservation, d'intégrité écologique et de diversité. Elle doit également moderniser et adapter la gestion des parcs en considérant la délégation de gestion et la sensibilité de sa clientèle à l'égard de la gestion du milieu naturel.

## Bilan des réalisations

Cibles	Résultats au 31 mars 2004
Création de deux parcs au sud du Québec	2 parcs créés
Création de quatre parcs au nord du Québec	1 parc créé
Réalisation des études établissant l'état des connaissances pour six projets de parc au nord du Québec	Degré d'avancement 5 %
Réalisation des études pour la création de deux parcs représentatifs de la forêt boréale	Degré d'avancement 65 %
Contribution au développement de nouvelles formules d'aires protégées	Réalisé
Participation à la détermination et à la mise en réserve de territoires représentatifs de la forêt boréale (plan d'action de la Stratégie des aires protégées)	20 territoires désignés 2 territoires mis en réserve
Évaluation de la représentativité du réseau de parcs par rapport aux régions naturelles	Retiré
Révision du cadre de gestion des parcs	Degré d'avancement 95 %
Révision de l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs	Degré d'avancement 95 %
Conclusion de quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs	2 ententes conclues

## Le développement du réseau de parcs nationaux

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec. **(Actualisé)**

- 2 D'ici à mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parcs au nord du Québec en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

- 3 D'ici à mars 2004, compléter les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires actuellement mis en réserve en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc. **(Actualisé)**

### Contexte

La Stratégie québécoise sur les aires protégées vise à accroître la performance du Québec en faisant passer de 2,8 % à 8 %, la superficie du territoire québécois en aires protégées, des territoires légalement constitués et voués spécifiquement à la protection et au maintien de la biodiversité. Le statut de « parc national » est une des 17 désignations de territoires québécois reconnu comme aires protégées et, outre les habitats fauniques, il constitue actuellement l'essentiel de la contribution de la Société.

La Société entend accélérer le développement du réseau de parcs à partir des territoires actuellement sous réserve pour fins de création de parcs, tout en prenant en compte la représentativité, la conservation, l'intégrité écologique et la diversité.

### Résultats

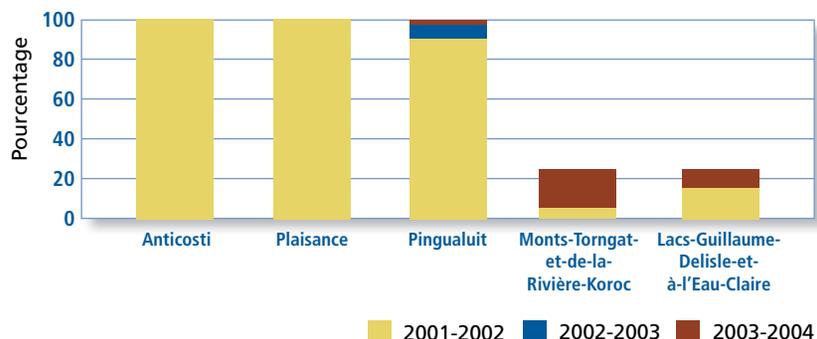
En 2001-2002, la création des parcs d'Anticosti et de Plaisance a permis d'accroître de 600 km<sup>2</sup> la superficie en aires protégées au sud du Québec en plus de compléter la représentation des régions naturelles des Basses terres du Saint-Laurent et de l'Île d'Anticosti.

En décembre 2003, la création du parc des Pingualuit a permis d'accroître de 1 134 km<sup>2</sup> la superficie en aires protégées en plus de constituer un premier territoire représentatif de la région naturelle du Plateau de l'Ungava. Le processus de création de parcs au nord du Québec est intimement lié à l'entente de partenariat, signée le 9 avril 2002, qui porte sur le développement économique

et communautaire du Nunavik. Cette entente est assortie d'une entente sectorielle relative à la création de cinq parcs dans la région du Nunavik. Il s'agit des parcs Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc, Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire (qui constituait deux projets de parcs à l'origine), Cap-Wolstenholme, Monts-de-Puvirnituk et Pingualuit.

Les travaux relatifs aux quatre autres projets de parc visés par l'entente se sont poursuivis en 2003-2004, selon le calendrier de réalisation prévu à l'entente.

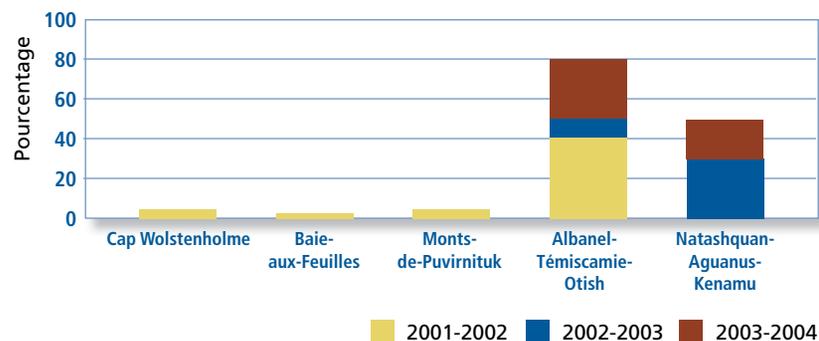
### État d'avancement du processus de création de parcs au 31 mars 2004



En ce qui concerne la création de parcs représentatifs de la forêt boréale, les travaux en vue de réaliser l'état des connaissances du projet de parc d'Albanel-Témiscamie-Otish et de celui de Natashquan-Agvanus-Kenamu se sont poursuivis, et ceux relatifs à l'évaluation du projet de parc d'Assinica ont été amorcés. De plus, à la demande des communautés locales, les travaux concernant l'évaluation du projet de parc d'Harrington-Harbour ont également été commencés. Le calendrier de réalisation des parcs en forêt boréale a été révisé en fonction des paramètres de l'entente de partenariat «La Paix des Braves», signée avec la nation crie en février 2002, ainsi que de la volonté des communautés locales de participer au développement du réseau de parcs.

La réalisation des études relatives au projet du parc de la Baie-aux-Feuilles ainsi que toutes celles concernant les autres projets de parcs au nord du 55<sup>e</sup> parallèle ont été reportées pour se conformer au calendrier de réalisation de l'entente de partenariat du Nunavik.

### État d'avancement des études en vue de la création de parcs au 31 mars 2004



La participation de la Société aux travaux de la Stratégie québécoise sur les aires protégées

## Objectifs

- 1 En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, contribuer d'ici à mars 2003 au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs. **(Actualisé)**
- 2 Participer à la détermination d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté. **(Actualisé)**
- 3 D'ici à mars 2003, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles. **(Actualisé)**

## Contexte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité interministériel formé de représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de la Société de la faune et des parcs du Québec et du ministère de l'Environnement, pour élaborer la Stratégie québécoise sur les aires protégées et pour gérer le plan d'action de l'ensemble des intervenants concernés. Le ministère de l'Environnement coordonne les travaux.

La Société entend continuer de prendre une part active aux interventions découlant des travaux du comité interministériel. Outre l'accélération du développement du réseau de parcs nationaux, d'autres sites, qui ne figurent pas dans la réserve pour fins de parcs, ou d'autres formules permettant d'accroître la performance du Québec en matière d'aires protégées peuvent être ciblés, évalués et éventuellement mis en place.

## Résultats

Conformément à son engagement, la Société a contribué à l'établissement de trois nouveaux statuts comportant un potentiel territorial significatif d'aires protégées. Ces statuts, définis par la *Loi sur la protection du patrimoine naturel* qui a été adoptée en décembre 2002, sont ceux de «réserve de biodiversité», de «réserve aquatique» et de «paysage humanisé». Le plan d'action de la Stratégie québécoise sur les aires protégées utilise largement cette nouvelle disposition législative pour assurer la protection de plusieurs territoires.

Depuis avril 2001, les travaux de détermination de sites pouvant être retenus comme aires protégées ont permis de désigner 20 territoires représentatifs de la forêt boréale et procéder à la mise en réserve de 2 territoires.

La Société s'était également engagée à évaluer la représentativité du réseau des parcs par rapport aux régions naturelles. Il a toutefois été convenu, avec le ministère de l'Environnement, d'élargir l'évaluation en y intégrant des critères de représentativité de la biodiversité en plus des critères découlant de la loi et de la politique sur les parcs. L'évaluation se fait donc de façon continue et un bilan sera déposé à la fin du processus des travaux de détermination et de mise en réserve des territoires à protéger, travaux résultant de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

## La gestion du réseau des parcs nationaux

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir: la politique et la *Loi sur les parcs*, les procédures de consultation et de concertation, les cahiers d'accompagnement, les neuf plans directeurs, les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.
- 2 D'ici à mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs:
  - Définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SÉPAQ;
  - Assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie;
  - Fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs. **(Actualisé)**

## Contexte

Il importe de moderniser et d'adapter la gestion des parcs dont certains éléments d'encadrement datent de plus de vingt ans. La Société doit réviser le cadre de gestion général et apporter les ajustements requis aux cadres législatif et réglementaire. Elle doit également actualiser les plans directeurs des parcs et en réviser l'encadrement de gestion déléguée. Le gouvernement du Québec a fait le choix de déléguer la gestion des activités et des services dans les parcs à la SÉPAQ et de conclure, avec quelques partenaires, des baux de superficie pour la mise en valeur de certaines activités.

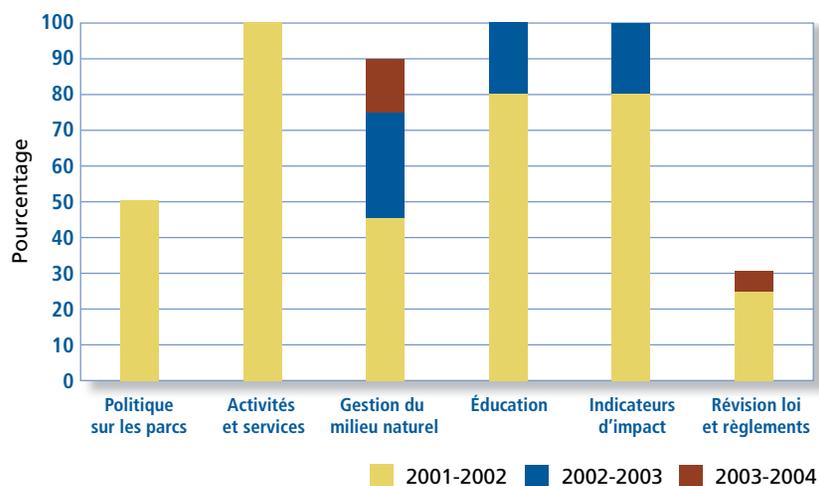
## Résultats

En 2003-2004, la Société a continué les travaux en vue de revoir le cadre de gestion des parcs. L'état d'avancement de la révision est évalué à 95% au 31 mars 2004. Cette révision comporte l'examen et l'actualisation des éléments

suivants : les politiques sur les parcs, la politique sur la gestion des activités et des services, la gestion du milieu naturel, l'éducation en milieu naturel, les indicateurs d'impact ainsi que la révision de la loi et des règlements y afférents.

Le graphique qui suit illustre l'état d'avancement de chacune des composantes du cadre de gestion général.

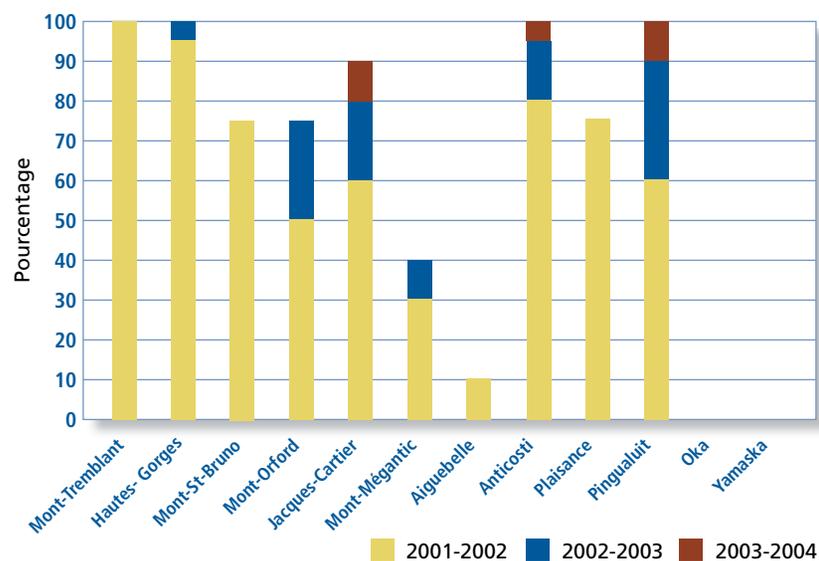
État d'avancement de la révision du cadre de gestion des parcs au 31 mars 2004



Depuis avril 2001, la Société a élaboré ou actualisé quatre plans directeurs sur les douze qui étaient prévus au plan stratégique 2001-2004. L'état d'avancement de l'actualisation des douze plans directeurs des parcs au 31 mars 2003 est présenté dans le graphique qui suit.

En outre, la Société s'est engagée à revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs. La révision était complétée à 95% au 31 mars 2004. En 2003-2004, les travaux ont porté principalement sur l'encadrement de la gestion des activités déléguées à la SÉPAQ et sur le soutien à la réalisation de projets majeurs dans les parcs du Mont-Tremblant, du Mont-Orford et du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

État d'avancement de l'actualisation des plans directeurs des parcs au 31 mars 2004



Les ententes de partenariat pour le développement et la gestion du réseau de parcs et l'utilisation de la ressource dans les parcs

## Objectif

D'ici à mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs. **(Actualisé)**

## Contexte

Le gouvernement du Québec a décidé d'associer des partenaires au développement du réseau des parcs, à l'offre d'activités et de services ainsi qu'à

l'utilisation de la ressource dans les parcs. Il a aussi convenu, avec les représentants des communautés inuites et crie, des ententes de partenariat pour leur développement économique et communautaire. Ces ententes viennent orienter l'action de la Société sur les territoires concernés, particulièrement au nord du Québec. En conformité avec ces ententes, la Société doit conclure des partenariats avec les communautés locales concernées pour le développement, la gestion des activités et l'utilisation de la ressource dans les parcs.

### Résultats

En plus de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, signée le 9 avril 2002, un partenariat entre la nation huronne-wendate, la SÉPAQ et la Société, a été conclu en 2003-2004. D'une durée de 25 ans, cette entente concerne la mise en valeur de la culture et des traditions huronnes-wendates dans le parc national de la Jacques-Cartier.

Finalement, en 2003-2004, les travaux se sont poursuivis avec la nation crie de Mistissini relativement à la révision des limites de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et au projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Des discussions ont été entamées avec la communauté d'Oujé-Bougoumou pour le projet de parc d'Assinica.

## Orientation stratégique 5

Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion

Les quatre premières orientations font état des objectifs dressés pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la Société de la faune et des parcs du Québec. La cinquième orientation, quant à elle, regroupe les objectifs qui permettront de relever les défis propres à l'organisation. Les défis sont multiples. Pour y répondre, la Société s'est dotée de neuf objectifs qui vont du bilan du fonctionnement à la recherche de nouvelles avenues de financement pour la Société.

## Bilan des réalisations

Cibles	Résultats au 31 mars 2004
Production d'un bilan du fonctionnement de la Société	Réalisé
Adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques	Réalisé
Mise en place du cadre de gestion axée sur les résultats	Réalisé
Mise en place de mécanismes de contrôle, vérification et reddition de comptes	Degré d'avancement 85 %
Modernisation des infrastructures et équipements technologiques	Réalisé
Exploration de nouvelles avenues de diversification des bases budgétaires	Degré d'avancement 75 %
Mise en place d'un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information	Réalisé
Développement de l'image institutionnelle	Réalisé
Mise en œuvre d'actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales relatives aux clientèles prioritaires (femmes, jeunes, familles)	Réalisé

## Le diagnostic et l'ajustement de l'organisation

### Objectifs

- 1 Dresser, d'ici à avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.
- 2 Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés, entre autres, à la modernisation de l'État.

## Contexte

En 2001, après deux ans d'activités, il semblait opportun de dresser un premier bilan du fonctionnement afin d'apporter les ajustements requis.

Par ailleurs, la modernisation de l'État remet le citoyen au centre des préoccupations des organisations gouvernementales. Pour ce faire, elle entraîne des changements organisationnels et technologiques significatifs. Les premiers touchés par ces changements sont évidemment les employés qui dispensent les services aux citoyens. Il faut s'assurer qu'ils demeurent en mesure de maintenir la qualité attendue.

## Résultats

L'objectif qui porte sur la réalisation du bilan du fonctionnement de la Société a été atteint en 2001. Par ailleurs, le soutien à l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques a été maintenu en 2003-2004. Ainsi, au cours de l'année civile 2003, le personnel de la Société a bénéficié de près de 5 000 jours/formation pour un investissement total de plus de 1,2 million de dollars.

## La gestion par résultats

### Objectifs

- 1 D'ici à mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.
- 2 D'ici à mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.

## Contexte

À l'instar des autres organisations gouvernementales, la Société doit compléter le virage vers une gestion axée sur les résultats en fonction des principes établis dans la *Loi sur l'administration publique*. Le plan stratégique, la déclaration de services aux citoyens, le rapport annuel de gestion et le plan annuel de gestion des dépenses sont spécifiquement visés par cette loi. La Société a

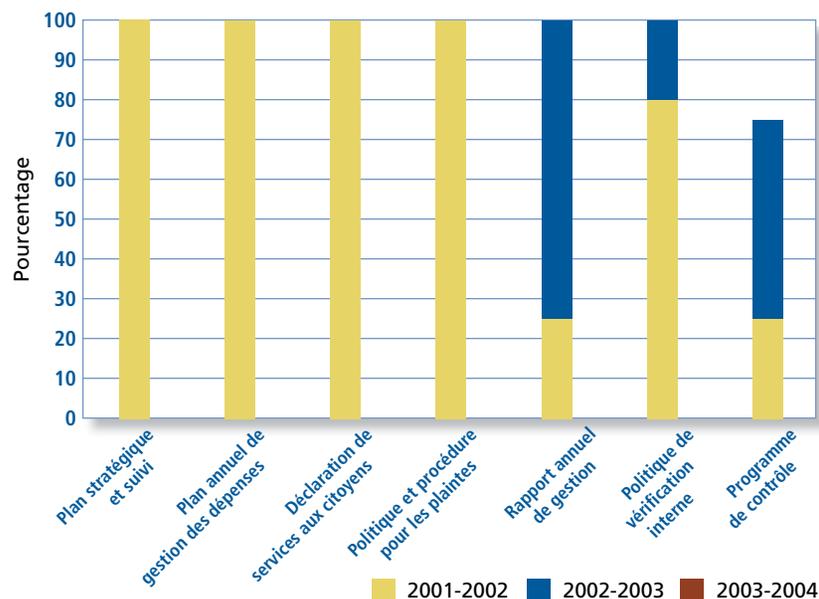
également prévu la mise en place d'autres outils de gestion par résultats pour le traitement des plaintes et le suivi du plan stratégique ainsi que la mise en place de mécanismes appropriés de contrôle et de vérification interne.

## Résultats

La mise en place des outils de gestion axés sur les résultats prévus à la *Loi sur l'administration publique* a été complétée en 2002-2003. Les principaux mécanismes de contrôle, de vérification interne et de reddition de comptes ont été établis et font désormais partie des pratiques de gestion de la Société. Les outils de gestion mis en place ont déjà des retombées importantes sur les façons de faire et permettent l'adhésion et le développement de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'organisation.

En 2003-2004, les documents requis par la loi ont été produits. Les travaux d'implantation de GIRES (gestion intégrée des ressources) ont été abandonnés à la suite de la décision du gouvernement de mettre fin au projet GIRES.

### État d'avancement de la mise en œuvre des outils de gestion axée sur les résultats au 31 mars 2004



## Les infrastructures et les équipements technologiques

### Objectif

D'ici à mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.

### Contexte

Dans sa prestation de services aux citoyens, la Société doit s'assurer que ses approches, ses infrastructures et ses technologies soutiennent le mieux possible l'amélioration de sa performance. Parmi les systèmes et équipements en place, à améliorer ou à concevoir, la Société porte notamment son attention sur le système de vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage, le développement géomatique et la numérisation des territoires. Elle entend également continuer de collaborer sur les dossiers de la réforme du cadastre québécois et de l'alimentation du système de publication des droits.

### Résultats

Pendant l'exercice 2003-2004, la Société a poursuivi ses travaux en vue de développer et d'implanter un nouveau système de gestion pour la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Le développement du système de ventes en direct est terminé. Un premier projet pilote auprès d'une dizaine de dépositaires a été complété en décembre 2002, et un deuxième projet, mené cette fois auprès d'une cinquantaine de dépositaires, a également été achevé en décembre 2003. Le deuxième volet de l'implantation, soit celui des ventes avec préimpression, s'est poursuivi en 2003-2004.

La Société a également continué la mise en œuvre du plan de développement de la géomatique. Quant au projet de numérisation des territoires de la Société, il a vraiment pris son rythme et ainsi, la numérisation initiale des territoires de la Société qui apparaissait au fichier du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a été complétée en 2002-2003. De même, les étapes de validation et de qualification des données sont amorcées.

## Les sources de financement

### Objectif

D'ici à mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.

### Contexte

La Société est un organisme budgétaire dont le financement provient des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale du Québec. Toutefois, sa loi constitutive prévoit qu'elle peut, avec l'accord du gouvernement, conserver une partie des revenus générés par ses activités. La Société entend donc explorer les possibilités de diversifier ses sources de financement.

### Résultats

Les travaux relatifs à l'élaboration d'orientations pour baliser la récupération des coûts et le financement des activités de la Société se sont poursuivis en 2003-2004.

## Les renseignements personnels et l'accès à l'information

### Objectif

D'ici à mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.

### Contexte

La Société, tout comme les autres ministères et organismes, doit s'assurer du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La nature de ses interventions fait en

sorte qu'elle est régulièrement sollicitée pour des documents visés par cette loi. En outre, elle détient dans ses fichiers informatiques de nombreuses informations nominatives dont elle doit assurer la protection.

## Résultats

Tel qu'il avait été prévu, la Société a mis en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information. Les dernières étapes de la mise en œuvre, soit la formation et la sensibilisation du personnel, ont été réalisées au cours de l'exercice 2002-2003.

Outre le traitement régulier des demandes d'accès, la Société a poursuivi la sensibilisation du personnel à l'accès aux documents ainsi qu'à la protection des renseignements personnels. Elle a regroupé dans une section particulière de son site intranet diverses informations concernant l'application de la loi.

## Image corporative de la Société

### Objectif

D'ici à mars 2003, développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales. **(Actualisé)**

## Contexte

La Société de la faune et des parcs du Québec est une organisation relativement récente. Plusieurs citoyens ne connaissent pas encore son existence ou ses principaux mandats.

## Résultats

La Société a réalisé plusieurs actions en 2003-2004 afin d'accroître sa notoriété auprès du grand public et de la clientèle nationale et internationale.

- Fête de la pêche

Pour développer l'activité de la pêche sportive, la Société s'est adjoint une porte-parole pour une quatrième année, afin de faire la promotion de la pêche et de la nature, particulièrement auprès des jeunes et des jeunes

familles. Cette association avec Mélanie Turgeon, médaillée d'or au Championnat du monde de ski alpin, a permis notamment d'amener une nouvelle clientèle à découvrir et à pratiquer cette activité de façon régulière.

Depuis 1999, la Société et ses partenaires ont consenti des efforts considérables pour positionner cet événement à la grandeur du Québec. En 2003, la «Fête de la pêche» a été célébrée sur plus de 150 sites partout au Québec et a regroupé des milliers de participants. Cet événement a de plus bénéficié d'une couverture médiatique importante.

- Site Internet

L'année 2003-2004 a été une période de consolidation du site Internet de la Société. Les principales nouveautés à signaler sont la création de deux sections, l'une entièrement consacrée à la réglementation, et l'autre, aux jeunes. À partir de la page d'accueil, les internautes ont maintenant accès plus facilement aux principales règles de chasse, de pêche et de piégeage de même qu'au «Coin des jeunes». La fréquentation du site s'est encore accrue, passant d'une moyenne mensuelle de 59 000 visiteurs en 2002-2003 à plus de 81 000 visiteurs par mois en 2003-2004. Par ailleurs, en mars 2004, la fréquentation du site s'est élevée à 96 000 visiteurs.

- Participation aux événements publics

La Société a partagé son expertise lors de colloques nationaux et internationaux tels la 133<sup>e</sup> réunion annuelle de l'American Fisheries Society et le XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial. Elle a également participé à deux salons nationaux au cours de l'exercice et à l'ensemble des congrès annuels de ses partenaires du secteur de la faune. De plus, la Société a contribué pour la quatrième année à la Pourvoirie de Bonhomme avec la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), une activité organisée dans le cadre du Carnaval de Québec, aux Fêtes de la Nouvelle-France tenues à Québec en août en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord et aux activités du Fonds Mélanie Turgeon au profit d'Opération Enfant-Soleil.

- Placement publicitaire

La Société a effectué 17 placements publicitaires (radio, télé et imprimés) au cours de l'exercice, la plupart dans le cadre de la publicité obligatoire, et plusieurs à l'occasion de la Fête de la pêche.

## La clientèle prioritaire

### Objectif

Réaliser, d'ici à mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.

### Contexte

Le gouvernement a interpellé les ministères et organismes afin qu'ils contribuent au développement et au mieux-être de clientèles ciblées. Les activités éducatives et promotionnelles de la Société s'inscrivent d'emblée dans cette préoccupation, et ce, notamment parce que la relève en matière de chasse, de pêche et d'activités en nature repose sur ces clientèles.

### Résultats

En 2003-2004, La Société a poursuivi les travaux en vue d'assurer la relève et contribuer au développement et au mieux-être des clientèles prioritaires.

- Jeunesse

De la stratégie de relance pour la relève en matière de chasse et de pêche élaborée en 2003, est née une nouvelle entente de partenariat avec des camps de vacances. En 2003-2004, plus de 1100 jeunes campeurs ont été initiés à la pêche et se sont vu remettre un certificat qui leur servira de permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette approche d'initiation à la pêche s'ajoute aux autres initiatives mises en place depuis quelques années : Festival de la pêche, Pêche en herbe et Fête de la pêche.

Dans la foulée de ces activités, des dispositions réglementaires, adoptées en septembre 2003, favorisent la pratique de la chasse, notamment pour les jeunes. Les jeunes de 12 à 17 ans et les étudiants de 18 à 24 ans qui

possèdent une carte d'étudiant valide peuvent maintenant chasser le petit et le gros gibier de même que pêcher en vertu du permis d'un adulte qui les accompagne. Seule la limite de prises du titulaire du permis peut alors être prélevée par l'ensemble des personnes qui chassent ou pêchent en vertu d'un même permis. Finalement, les jeunes de 16 et 17 ans peuvent maintenant chasser seuls à l'arbalète et à l'arc.

- Femmes

Pour atteindre les trois objectifs que s'était donnés la Société dans le plan d'action gouvernemental 2000-2003 «L'égalité pour toutes les Québécoises», cinq actions avaient été ciblées. Seule la confection du portrait des emplois dans le réseau faunique n'a pas entièrement été réalisée.

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, la Société s'est associée à d'autres ministères et organismes pour l'organisation d'événements, dont une exposition sur l'art au féminin. La mise en lumière des talents artistiques des collègues féminines a suscité une large participation du public.

- Personnes handicapées

Dans le souci de maximiser ses services destinés à la clientèle handicapée afin qu'elle ait accès aux activités de chasse et de pêche, la Société a revu la procédure administrative de délivrance des permis d'autorisation de chasse pour les personnes handicapées. L'objectif visé est de donner une information claire et précise sur l'accessibilité et l'admissibilité à cette mesure.

- Famille

Une exposition itinérante sur l'ours noir est née à la suite d'une association avec le Musée régional de la Côte-Nord et a pris forme ensuite par l'intermédiaire du circuit des musées régionaux et de ceux de Patrimoine Canada.

# Déclaration de services aux citoyens

## Contexte

En avril 2001, la Société de la faune et des parcs du Québec s'est engagée auprès de la population à respecter des niveaux de service portant sur l'accessibilité, la courtoisie et les délais de traitement et, également, à offrir des services personnalisés et constamment améliorés. Trente-trois engagements ont été formulés et publiés dans la Déclaration de services aux citoyens.

## Résultats

À la troisième année d'application de la Déclaration de services aux citoyens, la Société a procédé à la révision de ses engagements à la lumière des résultats de sondages externes et des commentaires émis par le personnel lors d'une consultation élargie. La Société a également élaboré un nouveau plan d'amélioration des services aux citoyens en se concentrant sur les engagements dont les indicateurs ont démontré un taux d'atteinte moins élevé.

À cet égard, le plan d'amélioration vise à soutenir les employés qui se greffent à l'organisation en cours d'année. Il propose des actions de sensibilisation à l'utilisation des outils déjà en place, conçus pour soutenir le travail des agents de première ligne et du personnel responsable des dossiers des citoyens. Ce choix repose sur les excellents résultats attribués à la Société de la faune et des parcs lors de trois sondages.

Le premier sondage, de type *client-mystère*, réalisé en 2002-2003 a permis de mesurer huit engagements. Le deuxième sondage, mené par le Vérificateur général du Québec (VGQ) en 2002-2003, visait l'évaluation de la gestion de l'amélioration des services aux citoyens du Québec. Une firme a été mandatée pour mesurer les services téléphoniques de première ligne de plus d'une dizaine d'entités gouvernementales, dont la Société. Les données ont été transmises aux ministères et organismes concernés au cours de l'année 2003-2004 et sont intégrés à la partie traitant des résultats, qui suit.

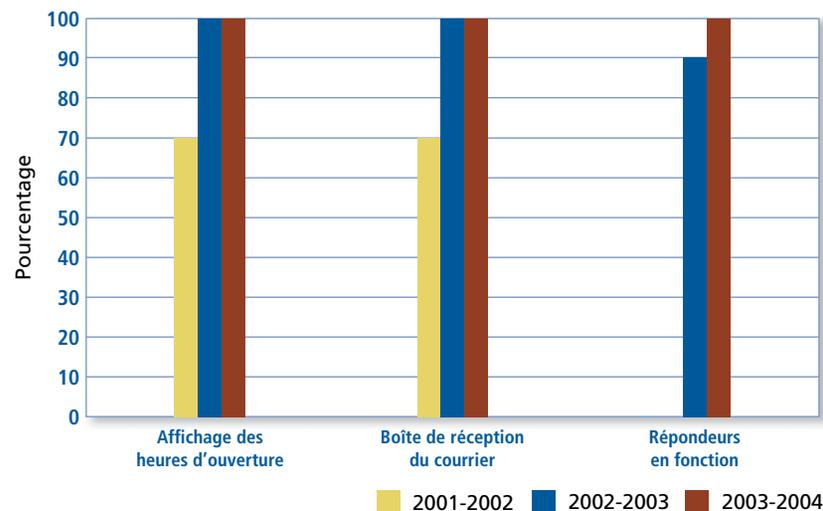
Le dernier sondage, réalisé en 2003-2004 par la firme Services Triad inc., a permis de faire l'étalonnage parmi des entreprises dans les secteurs des assurances, des services financiers, des services gouvernementaux et publics, de la téléphonie cellulaire, des transports et des services télé-bancaires quant à l'efficacité et à la qualité du processus de communication téléphonique. La Société s'est classée première parmi les trente-huit entreprises.

La Société rend compte, dans le présent rapport, de sa performance sur 25 des 33 engagements de sa Déclaration de services.

## Offrir des services accessibles

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004	Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.	<b>Réalisé</b>	Dans les bureaux locaux, offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	<b>Réalisé</b>
Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.	<b>Réalisé</b>	Dans les bureaux locaux, installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.	<b>Réalisé</b>
Offrir de composer le « 0 » pour parler à une personne, lors d'un appel téléphonique placé durant les heures normales d'ouverture.	<b>66 %</b> (Mesuré en 2002-2003)		
Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.	<b>95 %</b> (Mesuré en 2002-2003)		
Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.	n/d		
S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinées au grand public.	n/d		
Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.	<b>Réalisé</b>		
Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes et ce, dès leur annonce officielle.	<b>Réalisé</b>		
Dans les bureaux locaux, afficher les journées et les heures d'ouverture.	<b>Réalisé</b>		

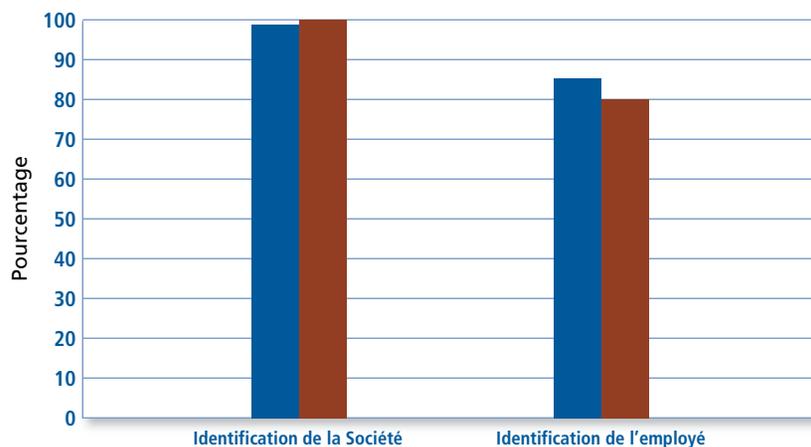
### Accessibilité dans les bureaux locaux



## Des services personnalisés

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Au téléphone, identifier la Société et se présenter.	<b>100%</b> (Nom de la Société) <b>81%</b> (Nom de l'employé) (Rapport VGQ)
Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique.	<b>89%</b> (Nom de l'employé) <b>91%</b> (Disponibilité) (Mesuré en 2002-2003)
Au besoin, diriger les citoyens vers l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celui-ci.	n/d
Dans la correspondance, poste régulière ou courrier électronique, s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.	n/d

### Services personnalisés



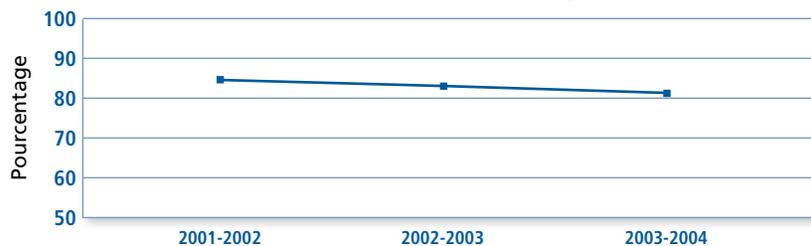
## Des services courtois

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.	n/d
Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches.	n/d

## Des services dans des délais raisonnables

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.	<b>80%</b>
Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.	n/d
Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux.	<b>98%</b> (Appel initial) (Mesuré en 2002-2003)
Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.	<b>Réalisé</b>
Répondre dans les 24 heures à une demande ou à un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture ou durant les journées et les heures affichées dans le cas des bureaux locaux.	<b>71%</b> (Mesuré en 2002-2003)
Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception, les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale.	<b>100%</b>

### Réponses en moins de 30 secondes Service d'accueil et renseignements



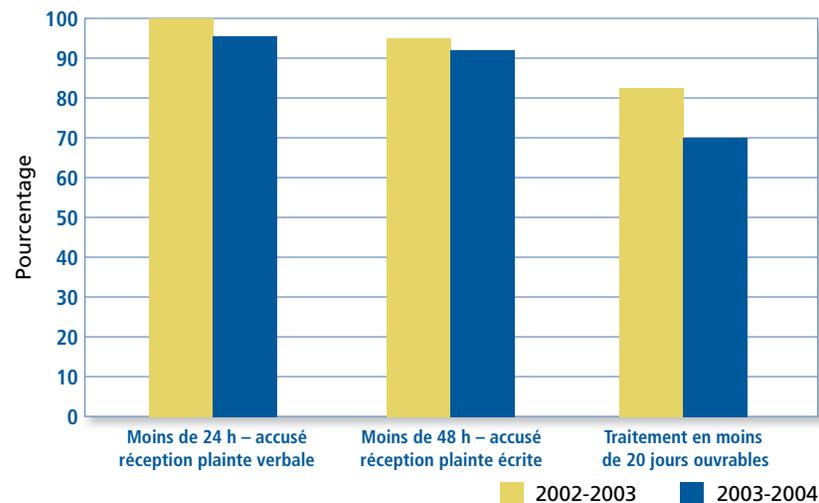
### Des services constamment améliorés

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.	<b>99 %</b> (Rapport VGQ)
Réviser régulièrement les engagements de la présente Déclaration de services aux citoyens.	<b>Réalisé</b>
Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.	<b>76 %</b>

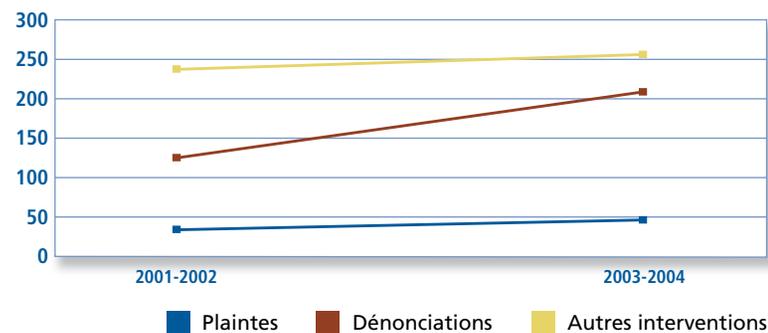
### Le Bureau des plaintes

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.	<b>Réalisé</b>
Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.	<b>69 %</b>
La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures. Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société.	<b>95 %</b> (Plainte verbale) <b>92 %</b> (Plainte écrite)

### Délai de traitement des plaintes



### Interventions – Bureau des plaintes



## La confidentialité

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Assurer la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permettre l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi.	<b>Réalisé</b>
Assurer la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.	<b>Réalisé</b>

## Rendre publics les résultats

Engagements	Degré d'atteinte au 31 mars 2004
Les résultats atteints à l'égard des engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> seront publiés dans notre rapport annuel de gestion.	<b>Réalisé</b>
Les résultats seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.	n/d

# États financiers

## Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2004 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,



Diane Bergeron, CA  
Vérificatrice générale adjointe par intérim  
Québec, le 9 juillet 2004

# Revenus et dépenses

Société de la faune et des parcs du Québec

De l'exercice terminé le 31 mars 2004

Revenus	2004	2003
Droits et permis	28 312 096 \$	27 538 687 \$
Pénalités et infractions	671 993	598 795
Contributions du gouvernement du Canada	–	350 000
Intérêts	57 171	45 440
Autres	239 973	157 547
	<u>29 281 233</u>	<u>28 690 469</u>
Contributions du gouvernement du Québec		
Dépenses nettes assumées à même le Fonds consolidé du revenu (note 3)	90 910 300	102 718 558
Virement des apports reportés	7 632 636	7 218 665
	<u>98 542 936</u>	<u>109 937 223</u>
	<u>127 824 169 \$</u>	<u>138 627 692 \$</u>
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	57 941 549 \$	57 515 831 \$
Dépenses d'exploitation (note 4)	14 081 043	15 511 414
Aide financière (note 5)	11 596 529	20 012 860
Honoraires de gestion – Sépaq	18 468 200	18 966 313
Amortissement des immobilisations	7 632 636	7 218 665
Dépenses – portefeuille Faune et Parcs	<u>109 719 957</u>	<u>119 225 083</u>
Soutien administratif et certains avantages sociaux (note 6)	18 104 212	19 402 609
	<u>127 824 169 \$</u>	<u>138 627 692 \$</u>

# Bilan

Société de la faune et des parcs du Québec

Au 31 mars 2004

<b>Actif</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>À court terme</b>		
Avances temporaires	76 761 \$	78 085 \$
Débiteurs	1 426 128	2 431 531
Dû par le gouvernement du Québec	35 411 630	36 793 454
	<u>36 914 519</u>	<u>39 303 070</u>
<b>Immobilisations (note 7)</b>	120 509 652	120 821 805
	<u>157 424 171 \$</u>	<u>160 124 875 \$</u>
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et frais courus	7 709 364 \$	10 251 795 \$
Provision pour vacances (note 8)	6 302 094	6 322 666
Provision pour temps supplémentaire	807 766	923 100
	<u>14 819 224</u>	<u>17 497 561</u>
<b>Provision pour congés de maladie (note 9)</b>	22 095 295	21 805 509
<b>Apports reportés du gouvernement du Québec</b>	<u>120 509 652</u>	<u>120 821 805</u>
	<u>157 424 171 \$</u>	<u>160 124 875 \$</u>
<b>ÉVENTUALITÉS (note 11)</b>		
<b>ENGAGEMENTS (note 12)</b>		
<b>ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 13)</b>		

Michel Boivin  
Sous-ministre  
des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

# Notes complémentaires

## Société de la faune et des parcs du Québec

31 mars 2004

### 1. Constitution et objet

La Société de la faune et des parcs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*, (L.R.Q., c. S-11.012). Les activités reliées au secteur Faune et Parcs sont financées à même les crédits budgétaires reliés au portefeuille Faune et Parcs qui sont utilisés aux fins de l'application de la loi constitutive de la Société.

La Société a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

#### Aide financière

L'aide financière est comptabilisée à la dépense lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux suivants :

Bâtiments	2,5% à 5%
Aménagements	10% à 20%
Infrastructures et réseaux d'exploitation	2,5%
Matériel et équipement	5% à 33 ⅓%
Développement de systèmes informatiques	20%

#### Apports reportés du gouvernement du Québec

Les apports reçus relativement au transfert et à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à l'état des revenus et dépenses au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

### 3. Dépenses nettes assumées à même le Fonds consolidé du revenu

	2004	2003
Dépenses – portefeuille Faune et Parcs	109 719 957 \$	119 225 083 \$
Dépenses assumées pour le soutien administratif et certains avantages sociaux	18 104 212	19 402 609
Amortissement des immobilisations	(7 632 636)	(7 218 665)
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec à même le Fonds consolidé du revenu	120 191 533	131 409 027
Revenus virés au Fonds consolidé du revenu	(29 281 233)	(28 690 469)
	<u>90 910 300 \$</u>	<u>102 718 558 \$</u>

### 4. Dépenses d'exploitation

	2004	2003
Fournitures et approvisionnements	3 660 185 \$	4 012 133 \$
Services professionnels	3 920 800	4 185 105
Transport et communication	3 152 265	3 430 205
Location	1 384 455	1 333 914
Entretien et réparation	1 318 752	1 284 020
Matériel et équipement	261 708	489 546
Pertes sur disposition d'immobilisations	85 672	343 970
Créances douteuses	45 943	66 308
Autres	251 263	366 213
	<u>14 081 043 \$</u>	<u>15 511 414 \$</u>

### 5. Aide financière

	2004	2003
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	3 432 880 \$	3 463 300 \$
Administration régionale Kativik	5 774 145	7 393 108
	9 207 025	10 856 408
Aides financières inférieures à 400 000 \$	2 389 504	9 156 452
	<u>11 596 529 \$</u>	<u>20 012 860 \$</u>

## 6. Soutien administratif et certains avantages sociaux

Le ministère de l'Environnement fournit à la Société et ce, sans contrepartie, le soutien administratif en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dans le cadre d'une entente de service entre les deux organisations, incluant l'utilisation d'actifs appartenant au

Ministère. De plus, les cotisations aux régimes de retraite ainsi qu'une partie des dépenses de vacances et congés de maladie pour les employés de la Société (assumées par le Conseil du trésor) ne sont pas défrayées à même le portefeuille Faune et Parcs.

	2004	2003
Soutien administratif du ministère de l'Environnement	15 908 700 \$	16 674 500 \$
Contributions du Conseil du trésor		
Cotisations aux régimes de retraite	1 926 298	1 932 881
Vacances et congés de maladie	269 214	795 228
	<u>18 104 212 \$</u>	<u>19 402 609 \$</u>

## 7. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	68 044 333 \$	– \$	68 044 333 \$	67 586 522 \$
Bâtiments	28 247 532	6 866 559	21 380 973	21 745 542
Aménagements	21 260 015	13 321 249	7 938 766	9 978 347
Infrastructures et réseaux d'exploitation	12 004 828	2 540 779	9 464 049	10 044 837
Matériel et équipement	15 922 158	6 484 157	9 438 001	7 742 326
Développement de systèmes informatiques	4 243 530	–	4 243 530	3 724 231
	<u>149 722 396 \$</u>	<u>29 212 744 \$</u>	<u>120 509 652 \$</u>	<u>120 821 805 \$</u>

Au cours de l'exercice, les déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 7 440 963 \$ (5 021 800 \$ en 2003), et les recettes relatives aux dispositions à 141 994 \$.

## 8. Provision pour vacances

	2004	2003
Solde au début	6 322 666 \$	6 139 868 \$
Dépense de l'exercice	5 033 418	5 521 780
Utilisation de l'exercice	(5 053 990)	(5 338 982)
<b>Solde à la fin</b>	<b>6 302 094 \$</b>	<b>6 322 666 \$</b>

## 9. Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	21 805 509 \$	21 193 079 \$
Dépense de l'exercice	1 562 227	1 863 329
Utilisation de l'exercice	(1 272 441)	(1 250 899)
<b>Solde à la fin</b>	<b>22 095 295 \$</b>	<b>21 805 509 \$</b>

## 10. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 926 298 \$ et sont assumées par le Conseil du trésor. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 11. Éventualités

La Société est défenderesse dans différentes poursuites judiciaires qui sont contestées par la Société. La Société n'était pas en mesure de prédire le dénouement et d'évaluer les montants en cause relativement à ces éventualités. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

## 12. Engagements

Au 31 mars 2004, les engagements de la Société dont la durée est déterminée se répartissent ainsi :

2005	24 223 626 \$
2006	27 990 155
2007	5 545 626
2008	3 707 600
2009	3 774 000
2010 et subséquemment	31 477 937
	<b>96 718 944 \$</b>

## 13. Évènement postérieur à la date du bilan

La *Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives* (2004, c.11) a été sanctionnée le 16 juin 2004. Cette loi a pour objet de transférer au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs les responsabilités attribuées à la Société de la faune et des parcs du Québec par sa loi constitutive, qui est abrogée.

De plus, le décret 659-2004 prévoit l'entrée en vigueur de cette loi à compter du 30 juin 2004.

## 14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 15. Instruments financiers

---

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

## 16. Chiffres comparatifs

---

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

# Application des exigences gouvernementales

## Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société de la faune et des parcs du Québec a adopté sa politique linguistique. En vigueur depuis le 19 janvier 2004, celle-ci vise à favoriser l'usage d'une langue française soignée en milieu de travail, et ce, de façon générale. En adoptant un comportement exemplaire du point de vue linguistique, la Société contribue à promouvoir un français de qualité au sein même de son organisation et auprès de la clientèle avec laquelle elle communique quotidiennement.

## Embauche et représentativité

L'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique* prescrit que tout rapport annuel d'un organisme tel que la Société de la faune et des parcs du Québec doit comporter une rubrique particulière où figure un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les personnes handicapées de même que les membres des communautés culturelles, les Autochtones et les anglophones.

Les résultats obtenus pour l'exercice 2003-2004 par la Société, au regard de chacun des objectifs de représentation fixés, sont les suivants :

## Renseignements généraux

### L'embauche

	Nombre total de personnes embauchées
Permanents (y compris les temporaires)	14
Occasionnels	84
Étudiants	92
Stagiaires	22

### Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2004

Effectif total (personnes)
882

## Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

### Le taux d'embauche

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25% des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, des stagiaires et des étudiants, provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

	Permanents (y compris les temporaires)				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires			
	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global	CC	Angl.	Aut.	global
Nombre de personnes embauchées	-	-	4	4	2	-	13	15	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage	-	-	28,6	28,6	2,4	-	15,5	17,9	-	-	-	-	-	-	-	-

### Le taux de représentativité

La cible gouvernementale a été fixée à 9% pour les membres des communautés culturelles.

	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	global
Représentativité en nombre	4	11	16	31
Pourcentage	0,5	1,2	1,8	3,5

### Personnes handicapées

La cible de la Société concernant la représentativité des personnes handicapées est de 2%.

#### Le taux de représentativité

	Permanents (y compris les temporaires)
Nombre de personnes embauchées	-
Représentativité en nombre	4
Pourcentage (représentativité)	0,5

## Femmes

### Niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombres	4	51	28	127	6	-
Pourcentage	4,9	26,4	20,6	94,1	1,9	-

Enfin, en septembre 2002, le Plan d'action pour le rajeunissement de la fonction publique québécoise fixait à 70% l'objectif de recrutement de jeunes âgés de moins de 35 ans pour 2003-2004. Outre l'embauche des 114 étudiants et stagiaires, la Société a procédé à la nomination de 98 postes réguliers et occa-

sionnels dont 64 (65%) ont été pourvus par des jeunes de moins de 35 ans. Parmi ces nominations de jeunes de moins de 35 ans, 1 occasionnel provenait des communautés culturelles alors que 4 réguliers et 10 occasionnels étaient issus des communautés autochtones.

## Protection des renseignements personnels

Le gouvernement du Québec a adopté, le 12 mai 1999, le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels. Le guide relatif à ce plan précise que le rapport annuel de gestion doit faire état des réalisations qui s'y rapportent ainsi que des priorités d'action établies pour l'exercice suivant en matière d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels. La Société s'est dotée d'un objectif spécifique à cet égard dans son plan stratégique. Les actions menées en 2003-2004 sont rapportées dans la section traitant des résultats atteints du présent rapport annuel de gestion sous la rubrique «Les renseignements personnels et l'accès à l'information».

## Application du Code d'éthique et de déontologie

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les membres du conseil d'administration de la Société de la faune et des parcs du Québec se sont donnés en 2000-2001 un code d'éthique et de déontologie présenté à l'annexe 4 du présent rapport, et ce, conformément au troisième alinéa de l'article 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2003-2004.

## Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En juin 2003, le Vérificateur général du Québec a émis des recommandations portant sur la gestion de l'amélioration des services aux citoyens (Tome I, juin 2003). Le Vérificateur général a recommandé, à la Société et aux autres ministères et organismes ayant participé à un sondage auprès de la clientèle, de porter une attention particulière à l'accessibilité de leurs services téléphoniques et à la qualité des renseignements fournis.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Société a mis en place certaines mesures qui ont facilité l'accès aux services téléphoniques et amélioré la qualité des renseignements :

- L'ajout d'une ressource au Service de l'accueil et des renseignements pendant l'automne 2003 pour répondre à la demande accrue due à la délivrance d'un nouveau permis ;
- Les employés de première ligne ont bénéficié d'une formation portant, notamment, sur la démarche gouvernementale des modifications législatives et réglementaires, en vue d'améliorer la qualité des renseignements fournis ;
- La révision de la banque de renseignements a été effectuée de façon continue. Toutefois, une attention particulière a été accordée aux fiches de renseignements touchant la protection de l'habitat du poisson et la protection des rives et du littoral. Une équipe de travail, composée de représentants du ministère de l'Environnement et de la Société, a révisé toutes les fiches concernant ces questions.

# Annexe 1

## Lois et règlements administrés par la Société de la faune et des parcs du Québec au 31 mars 2004 et dont la responsabilité d'application relève du ministre des ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

### Lois

- Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec (L.R.Q., c. S-11.012)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9)
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1)
- Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (L.R.Q., c.P-8.1)
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01) (espèces fauniques et leurs habitats)
- Loi sur le programme d'aide aux Inuits bénéficiaires de la Convention de la baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., c. P-30.2)
- Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22)
- Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8)
- Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-7)
- Loi approuvant la Convention de la baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67)
- Loi sur les pêches (fédérale) (L.R.C., c. F-14) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)

- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (fédérale) (L.C. 1994, c. 22) (pour fins de contrôle par les agents de protection de la faune)

### Règlements

#### Fonctionnement de la Société de la faune et des parcs du Québec

- Règlement de régie interne de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 99-02 du 30-09-99)
- Règlement sur la délégation de signature, de pouvoirs et de fonctions de la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-34 du 28 mars 2001)
- Règlement sur l'application du Règlement de pêche du Québec (1990) par la Société de la faune et des parcs du Québec (R. 01-35 du 28 mars 2001)

#### Pêche, aquaculture et vente du poisson

- Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.002)
- Règlement de pêche du Québec (fédéral) (D.O.R.S./90-214 du 29 mars 1994)
- Règlement de pêche (dispositions générales) (fédéral) (D.O.R.S./93-53 du 4 février 1993)
- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones (fédéral) (D.O.R.S./93-332) (1993)

- Règlement sur les activités de pêche (D. 952-2001 du 23-08-01)
- Règlement sur les catégories de permis de pêche et leur durée (R. 01-41 du 30-05-01)

### Chasse

- Règlement sur la chasse (A.M. 99021 du 27-07-01)
- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.01)
- Règlement sur le port d'un vêtement de couleur orangé fluorescent pour la chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 26)
- Règlement sur les oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1035) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (fédéral) (C.R.C., c. 1036) (pour fins de contrôle par les APF)
- Règlement sur le tableau de chasse à l'original pour l'année 2002 (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 1.2)
- Règlement sur le tableau de chasse au caribou applicable aux non-Autochtones (R.R.Q., 1981, c. D-13.1, r. 2)
- Règlement sur les activités de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00001)

### Piégeage et commerce des fourrures

- Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.001.1)

- Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (R.R.Q., 1981, c. C-61.1 r. 3.01)
- Règlement sur les réserves de castor, (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 31)
- Règlement désignant et délimitant des parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 1)
- Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.00002)

#### Habitats fauniques

- Règlement sur les habitats fauniques (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.5)

#### Garde en captivité

- Règlement sur les animaux en captivité (D.1238-2002 du 16 octobre 2002)
- Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.01)

#### Espèces menacées ou vulnérables

- Règlement sur la disposition de choses saisies (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.1)
- Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (R.R.Q., 1981, c. E-12.01, r. 0.2.2)
- A. M. concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore et de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées (A.M. 2003-002 (2003-03-13))

#### Zones d'exploitation contrôlée

- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (D.1255-99 du 17 novembre 1999)
- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine (D.1255-99 du 17 novembre 1999)

- Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (D.1255-99 du 17 novembre 1999)

Il existe plusieurs décrets et arrêtés ministériels qui établissent les zones d'exploitation contrôlée.

#### Réserves fauniques

- Règlement sur les réserves fauniques (D.859-99 du 28-7-99) (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

#### Tarification

- Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5)

#### Parcs

- Règlement sur les parcs (Décret n° 838-2000 du 28 juin 2000)

Il existe plusieurs règlements qui établissent des parcs nationaux.

#### Pourvoiries

- Règlement sur les pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage (R.R.Q., 1991, c. C-61, r. 30)
- Règlement sur la teneur du permis de pourvoirie (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.5.1)

#### Refuges fauniques

- Règlement sur le refuge faunique de la Grande-île (D.1695-92 du 25-11-92)
- Règlement sur le refuge faunique de la Pointe-de-l'Est (D.134-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles (D.135-99 du 17-2-1999)
- Règlement sur le refuge faunique de Deux-Montagnes (D.1139-2000 du 27-09-2000)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Îlet aux Alouettes (D.159-2001 du 28-02-2001)
- Règlement sur le refuge faunique de l'Île-Laval (D. 1321-2001 du 7-11-2001)
- Règlement sur le refuge faunique Pierre-Étienne Fortin (D. 1145-2003 du 29 octobre 2003)

#### Fondation de la faune du Québec

- Règlement sur les conditions d'acceptation des libéralités faites à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.2.1)
- Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3)
- Règlement sur le remboursement des frais engagés par les membres du conseil d'administration de la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.0.2)

#### Divers

- Règlement sur les zones de pêche et de chasse (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 6)
- Règlement sur l'application de certaines dispositions législatives et réglementaires concernant la protection de l'environnement par les agents de la protection de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.001)
- Règlement sur la disposition des biens saisis ou confisqués (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.1.3.1)
- Règlement sur le paiement d'une indemnité à un titulaire d'un permis de chasse ou de piégeage et des dommages-intérêts à des tiers (R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 21)
- Règlement sur la possession et la vente d'un animal (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 3.002)
- Règlement sur la partie des droits qu'un organisme doit verser à la personne morale reconnue en application de l'article 106.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (R.R.Q., 1981, c. C-61.1, r. 0.4)

Il existe aussi plusieurs règlements, décrets et arrêtés ministériels qui établissent des réserves de chasse, des réserves de pêche et des réserves fauniques.

# Annexe 2

## Déclaration de services aux citoyens

Une équipe compétente, expérimentée et désireuse de mieux vous servir partout au Québec

La Société de la faune et des parcs du Québec et son personnel sont fiers de présenter leur première déclaration de services aux citoyens. Elle témoigne de leur volonté d'accorder une priorité à la qualité des services, en plaçant le citoyen au centre de leurs préoccupations quotidiennes.

### Notre mission

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

### Des services diversifiés

La Société offre un ensemble de services en matière de faune et de parcs. À titre d'exemple, elle:

- Diffuse des renseignements et des connaissances techniques et scientifiques;
- Offre des programmes éducatifs;
- Délivre des autorisations et des permis;
- S'assure de l'application et du respect des lois et des règlements dont elle a la responsabilité;

- Mène des recherches visant le développement de la connaissance et de l'expertise professionnelle;
- Soutient, sur le plan professionnel et financier, des projets de recherche et de développement.

### Nos engagements

La Société et son personnel s'engagent à rendre aux citoyennes et aux citoyens des services accessibles, personnalisés, courtois, et ce, dans des délais raisonnables.

#### Des services accessibles

- Offrir ses services durant les heures normales d'ouverture, soit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, les jours ouvrables, et ce, au siège social et dans les bureaux régionaux.
- Assurer l'accès sans frais d'appel au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Offrir de composer le « 0 » pour parler à une personne lors d'un appel téléphonique effectué durant les heures normales d'ouverture.
- Permettre de laisser, en tout temps, un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Accueillir immédiatement les personnes qui se présentent à son siège social ou à l'un ou l'autre de ses bureaux régionaux.
- S'adresser dans un langage précis, clair et simple. Il en va de même pour la correspondance, les formulaires et autres publications destinées au grand public.

- Recevoir de manière confidentielle, jour et nuit, tous les jours de la semaine, les renseignements sur les actions de braconnage, par l'intermédiaire de sa ligne sans frais S.O.S. Braconnage.
- Diffuser par le site Internet des renseignements et de la documentation touchant les lois, les règlements, les politiques, les programmes, et ce, dès leur annonce officielle.

Le personnel des bureaux locaux de protection de la faune est avant tout affecté à la surveillance sur le territoire. Les heures d'ouverture de ces bureaux varient donc d'un endroit à l'autre. La Société et le personnel s'engagent toutefois à:

- Afficher les journées et les heures d'ouverture.
- Offrir la possibilité de laisser en tout temps un message dans une boîte vocale ou sur un répondeur.
- Installer une boîte spéciale de réception pour le courrier apporté par les citoyennes et les citoyens.

#### Des services personnalisés

- Au téléphone, identifier la Société et se présenter. En cas d'absence, offrir la possibilité de composer le « 0 » afin de joindre une autre personne.
- Au besoin, diriger les citoyennes et les citoyens vers l'interlocutrice ou l'interlocuteur le plus susceptible de répondre à la demande, et fournir le nom et les coordonnées de celle-ci ou de celui-ci.
- Dans le message d'accueil de sa boîte vocale ou de son répondeur, indiquer son nom et sa disponibilité, ou la date de son retour en cas

d'absence prolongée. Éventuellement, désigner le nom d'une autre personne. Il en va de même pour la boîte de courrier électronique.

- Dans la correspondance – poste régulière ou électronique – s'identifier et indiquer ses coordonnées ou, en fonction de la demande, indiquer le nom et les coordonnées de la ou du responsable du dossier.

### Des services courtois

- Agir avec politesse et respect, en toute circonstance.
- Être attentif aux demandes et aux besoins. Le cas échéant, orienter et guider les citoyennes et les citoyens afin de faciliter leurs démarches.

### Des services dans des délais raisonnables

- Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture.
- Répondre en moins de 4 sonneries aux appels reçus dans les bureaux sur le territoire québécois, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Répondre dans les 24 heures à une demande ou un message laissé dans une boîte vocale, durant les heures normales d'ouverture, ou durant les journées et heures affichées dans le cas des bureaux locaux.
- Émettre dans les 5 jours ouvrables de la réception d'une correspondance postale ou électronique, qui le nécessite, un accusé réception ou une réponse.<sup>2</sup>
- Diffuser par le site Internet les publications gratuites destinées au grand public, dès leur parution.
- Traiter dans les 5 jours ouvrables de leur réception les commandes postales ou électroniques de documents gratuits destinés au grand public et, s'il y a lieu, les expédier par la poste normale.

### Des services constamment améliorés

- Recevoir avec courtoisie les suggestions et les commentaires formulés.
- Mesurer le degré d'atteinte de ses engagements de services.
- Réviser régulièrement les engagements de la présente Déclaration de services aux citoyens.

### Insatisfaits de nos services ?

Malgré tous nos efforts pour répondre à vos demandes, il peut se produire des situations qui créent de l'insatisfaction. Dans ce cas, la personne insatisfaite peut exercer les recours suivants.

#### *L'unité administrative*

En tout temps, parler ou écrire au supérieur de la personne qui a répondu à la demande ou qui l'a traitée. Dans la majorité des cas, le problème ou le malentendu est réglé à cette étape.

#### *Le Bureau des plaintes*

Le Bureau des plaintes est un recours additionnel simple et gratuit. Il suffit de téléphoner ou d'écrire par télécopieur, par courrier postal ou électronique.

- La personne qui adresse verbalement une plainte est assurée d'être rappelée dans les 24 heures.
- Pour une plainte écrite, un accusé réception est émis dans les 48 heures de la réception de celle-ci à la Société.

Dans un cas comme dans l'autre, la Société s'engage à traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables.

#### *Aidez-nous à bien vous servir !*

Nous croyons que vous pouvez nous aider à mieux vous servir. C'est pourquoi la Société et son personnel comptent sur vous pour :

- Répondre aux questions relatives à votre demande, fournir les renseignements complets, précis et dans les délais requis afin de nous permettre de bien traiter votre demande ou votre dossier.
- Fournir des coordonnées complètes afin de pouvoir communiquer avec vous facilement ou vous transmettre rapidement les informations ou documents demandés.

- Participer à nos propositions d'évaluation de nos services.

Votre collaboration, votre respect et votre politesse à l'égard du personnel de la Société ainsi que votre compréhension sont aussi des gages de relations harmonieuses et de satisfaction.

### La confidentialité

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la Société :

- Assure la confidentialité des renseignements qui lui sont fournis dans l'application des lois et des règlements, dans la démarche de solution des plaintes ainsi que dans toutes les procédures inhérentes à la réalisation de ses mandats et activités, et ne permet l'utilisation de ces renseignements qu'aux seules fins prévues par la loi.
- Assure la confidentialité de l'identité des personnes qui communiquent avec le Service de la protection de la faune afin de dénoncer un acte de braconnage.

### Nos résultats sont rendus publics

Les résultats atteints à l'égard des engagements de la Déclaration de services aux citoyens seront publiés dans notre rapport annuel de gestion. De plus, ils seront partagés avec les partenaires de la Société dans le but de déterminer des cibles d'amélioration concrètes.

<sup>2</sup> Dans tous les cas, les délais légaux prévus dans les lois et les règlements prévalent.

# Annexe 3

## Objectifs actualisés (Avril 2002)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des objectifs stratégiques actualisés de la Société de la faune et des parcs du Québec tels qu'utilisés dans le présent rapport annuel de gestion et fait la concordance avec le libellé original du Plan stratégique 2001-2002.

Par exemple, le premier objectif ajusté précise deux échéances pour la politique de gestion intégrée des ressources: une pour le milieu forestier et une autre en milieu agricole. Le libellé original de l'objectif omettait de le préciser, alors qu'il était déjà bel et bien prévu de développer la politique de gestion intégrée en deux temps. Autre exemple: au troisième objectif l'expression «soutenir scientifiquement et techniquement» remplace le verbe «supporter», utilisé à l'origine de façon impropre et ne précisant pas la nature du soutien que la Société comptait offrir.

### Orientation 1: Prioriser la conservation des milieux de vie de la faune principalement dans les secteurs forestiers et aussi agricoles

Objectif actualisé	Objectif original
Doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant le milieu forestier, d'ici septembre 2002 <u>et le milieu agricole, d'ici mars 2004</u> et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.	D'ici septembre 2002, doter la Société d'une politique de gestion intégrée des ressources touchant les milieux forestiers, agricoles et aquatiques et ce, en concertation avec les différents ministères impliqués.
D'ici septembre 2003, <u>sensibiliser</u> les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, <u>et</u> soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.	D'ici septembre 2003, former les relayeurs régionaux, municipaux et locaux sur l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole, afin de soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs.
Susciter et <u>soutenir scientifiquement et techniquement</u> la réalisation d'ici mars 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.	Susciter et supporter la réalisation d'ici mars 2004 de 6 projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.
S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour neuf <u>territoires fauniques</u> et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires d'ici mars 2004.	S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour 3 réserves fauniques, 3 zecs et 3 pourvoies et s'assurer de la mise en œuvre de ces plans dans au moins 3 de ces 9 territoires d'ici mars 2004
Sans changement.	D'ici mai 2001, faire le bilan de l'application réglementaire en matière de conservation des habitats fauniques (réf. Chapitre IV de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) et développer une stratégie d'intervention en ce domaine.
Dès <u>2002-2003</u> , accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.	Dès 2001-2002, accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.

## Orientation 2: Intensifier les efforts sur les espèces à statut précaire et sur le contrôle du prélèvement des ressources fauniques

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	D'ici octobre 2002, mettre en place un système de monitoring des espèces en difficulté (tableau de bord permanent sur l'état de la faune).
Sans changement.	À partir de la liste existante de 76 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, déterminer d'ici mars 2004 le statut des 8 espèces jugées les plus prioritaires.
Sans changement.	D'ici mars 2004, concevoir les plans d'action (rétablissement) pour chaque espèce désignée menacée ou vulnérable.
Sans changement.	D'ici mars 2004, augmenter l'efficacité des activités reliées au démantèlement de réseaux ou groupes pratiquant le braconnage organisé.
Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici mars 2003, en collaboration avec les mandataires.	Revoir l'encadrement des activités déléguées en matière de protection, en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes d'ici mars 2002, en collaboration avec les mandataires.
D'ici mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles, <u>notamment dans le cadre des négociations territoriales globales en cours avec les Innus et les Attikameks</u> , en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi.	D'ici mars 2004, négocier des ententes avec les Autochtones pour l'exploitation des ressources à des fins traditionnelles en s'assurant que toutes ces ententes comprennent des modalités de suivi.
<u>Entre avril 2001 et mars 2004</u> , pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.	Pour les pratiques de braconnage les plus dommageables pour la faune, augmenter de 10 % les efforts de détection des délits par les agents de protection et augmenter de 10 % les efforts de prévention et d'éducation.
D'ici mars 2004, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'éducation à la faune <u>et au milieu naturel</u> .	D'ici mars 2002, réévaluer l'action de la Société en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation et proposer un plan d'action, en concertation avec les partenaires.

**Orientation 3 : Optimiser la mise en valeur de la faune dans une perspective de développement durable de façon à favoriser le développement économique régional**

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	D'ici mars 2004, réviser tous les plans de gestion de la grande faune et compléter celui du petit gibier.
D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et <u>soutenir</u> la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002.	D'ici octobre 2001, compléter pour chacune des régions administratives, un plan de développement régional de la ressource faunique basé sur la mise en valeur de la faune, de leurs habitats, incluant les activités récréotouristiques complémentaires à la faune, en concertation avec les mandataires et autres partenaires concernés, et supporter la réalisation de projets qui en découlent à partir de novembre 2002.
Au 31 mars 2004, maintenir la clientèle pour les activités de chasse et de pêche au niveau constaté en avril 2001.	Au 31 mars 2004, maintenir le niveau actuel de la clientèle pour les activités de chasse et de pêche.
Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici <u>décembre 2002</u> et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.	Caractériser la demande pour les produits sans prélèvement et susciter l'offre d'activités et de services adaptés à ce type de demande d'ici septembre 2002 et ce, en lien avec les coordonnateurs de marchés et les démarcheurs internationaux de Tourisme Québec.
D'ici mars 2003, <u>contribuer à la mise en place d'une stratégie de mise en marché visant l'augmentation de la clientèle non résidente</u> pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement.	D'ici mars 2003, maintenir le niveau actuel de la clientèle non résidente pour les activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement, et l'accroître de 2% par année à partir de 2003 en s'assurant de l'arrimage avec la stratégie de mise en marché de Tourisme Québec, particulièrement au plan international.
À compter de juin 2001, <u>soutenir</u> techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.	À compter de juin 2002, supporter techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique, dans une perspective de mise en valeur de la faune et d'une gestion intégrée des ressources.
D'ici mars 2003, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.	D'ici mars 2002, développer avec l'Union des producteurs agricoles un programme concernant l'accessibilité en terres privées.
D'ici <u>mars 2003</u> , définir la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques tels les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc. de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.	D'ici octobre 2002, proposer un cadre de référence qui vise à statuer sur la spécificité et la complémentarité des territoires fauniques telles les réserves fauniques, les pourvoiries, les zecs, les aires fauniques communautaires, etc. de même que revoir l'encadrement des activités déléguées en définissant les objectifs, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes.
Sans changement.	Négocier des ententes avec les autochtones pour le développement des potentiels économiques rattachés à la faune et la pratique d'activités reliées à la faune au cours de la période triennale.
Sans changement.	D'ici octobre 2004, identifier des sources de financement alternatives en vue d'accroître le nombre de projets d'ensemencement liés aux différents programmes de soutien et d'initiation à la pêche mis en œuvre à la Société.
<u>Dans le cadre de la stratégie de développement économique des régions ressources</u> , d'ici avril 2001, déterminer les paramètres du programme Pourvoirie Québec-Standard international et ceux du programme Développement récréotouristique des zecs, <u>procéder à leur implantation à compter de 2001-2002 et la poursuivre en 2002-2003.</u>	D'ici avril 2002, déterminer les paramètres de consolidation de la pourvoirie au Québec et procéder à leur implantation à compter de 2002-2003. Ces paramètres, de même que le guide pour l'élaboration d'un plan de développement récréotouristique dans les zecs de chasse et pêche du Québec (déjà réalisé), pourront servir à la préparation des plans de développement régionaux de la ressource faunique prévue à l'objectif 3.2.
D'ici octobre 2002, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique <u>et d'ici mars 2004 pour deux autres espèces piscicoles.</u>	D'ici octobre 2001, réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique ainsi que d'autres espèces en tenant compte des facteurs limitants de ces espèces à l'extérieur des frontières du Québec.

**Orientation 4: Centrer le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels sur la conservation des milieux représentatifs des régions naturelles du Québec ou des milieux exceptionnels de même que privilégier, parmi les activités compatibles avec la notion de conservation, celles qui sont axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel de ces régions ainsi que de leurs paysages**

Objectif actualisé	Objectif original
D'ici mars 2002, compléter le processus en vue de créer deux parcs au sud du Québec.	D'ici octobre 2001, compléter le processus en vue de créer 2 parcs au sud du Québec.
D'ici mars 2004, compléter le processus en vue de créer quatre parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour six autres projets de parcs au nord du Québec <u>en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.</u>	D'ici mars 2004, compléter le processus en vue de créer 4 parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour 6 autres projets de parcs au nord du Québec.
D'ici mars 2004, finaliser les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement <u>en concertation avec les communautés autochtones concernées par les projets de parc.</u>	D'ici mars 2004, finaliser les études en vue de créer 2 parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement.
<u>En accord avec le calendrier d'intervention de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, contribuer d'ici mars 2003 au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création de nouveaux parcs.</u>	D'ici mars 2002, contribuer au développement de nouvelles formules comportant un potentiel territorial significatif permettant de faire reconnaître des parties de territoire comme aires protégées en sus de la contribution découlant de la création des nouveaux parcs.
Participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées <u>et selon l'échéancier d'intervention qui sera arrêté.</u>	D'ici mars 2002, participer à l'identification d'autres territoires représentatifs de la forêt boréale et à leur mise en réserve dans le cadre du plan d'action sur la stratégie québécoise sur les aires protégées.
D'ici mars 2003, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.	D'ici mars 2002, évaluer dans quelle mesure le réseau de parcs est représentatif des régions naturelles.
Sans changement.	D'ici mars 2004, revoir le cadre de gestion des parcs, à savoir: la politique et la <i>Loi sur les parcs</i> ; les procédures de consultation et de concertation; les cahiers d'accompagnement; 9 plans directeurs; les indicateurs pour mesurer les impacts de l'utilisation et le respect des normes et directives.
D'ici mars 2003, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs: définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la SÉPAQ; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie, <u>fournir l'expertise pour la réalisation, par des partenaires, de projets majeurs dans les parcs.</u>	D'ici mars 2002, revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs: définir les objectifs, le partage des responsabilités, les mécanismes de suivi, de contrôle et de reddition de comptes pour les activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec; assurer le suivi et l'application des clauses des baux de superficie.
D'ici mars 2004, négocier quatre ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.	D'ici mars 2002, négocier 4 ententes avec les Autochtones pour l'utilisation de la ressource dans les parcs.

**Orientation 5: Réaliser la mission en comptant sur une gestion efficace et en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour des stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée des technologies nécessaires à la maîtrise des connaissances et à leur diffusion**

Objectif actualisé	Objectif original
Sans changement.	Dresser, d'ici avril 2001, un premier bilan du fonctionnement de la Société et formuler les recommandations appropriées.
Sans changement.	D'ici mars 2003, compléter le cadre de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle de même que s'assurer de sa diffusion à l'interne.
Sans changement.	D'ici mars 2002, compléter la mise en place des mécanismes appropriés de contrôle, vérification et reddition de comptes.
Sans changement.	D'ici mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.
Sans changement.	D'ici mars 2002, mettre en place un cadre de gestion en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.
Sans changement.	Faciliter l'adaptation continue du personnel aux changements organisationnels et technologiques liés entre autres à la modernisation de l'État.
D'ici mars 2003, <u>développer l'image institutionnelle de la Société avec des stratégies appropriées en lien avec les orientations et priorités gouvernementales.</u>	D'ici mars 2003, améliorer l'image corporative de la Société par des outils de marketing appropriés.
Sans changement.	Réaliser, d'ici mars 2003, des actions favorisant la réalisation des politiques gouvernementales concernant les clientèles prioritaires (jeunes, femmes, famille, etc.) dans le secteur de la faune et des parcs.
Sans changement.	D'ici mars 2003, explorer différentes avenues de solution en vue de diversifier les bases budgétaires actuelles de la Société.

# Annexe 4

## Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Société de la faune et des parcs du Québec

### Préambule

La Société de la faune et des parcs du Québec (la Société) a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats; dans la même perspective, elle doit également répondre du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratique d'activités récréatives. Ce rôle découle de la loi qu'elle administre, soit la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Société s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. De plus, à titre d'administrateurs publics, leurs actions doivent être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Société de la faune et des parcs du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Société en établissant, à l'intention de ses administrateurs, des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

### I. – Dispositions générales

#### Section 1 – Définitions

1.1. *Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :*

- **Société** : la Société de la faune et des parcs du Québec;
- **conseil** : le conseil d'administration de la Société;
- **membre du conseil d'administration** : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Société, y compris le président-directeur général de la Société qui siège d'office au conseil d'administration;
- **administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, les vice-présidents, suivant la définition mentionnée au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (1998) 130 G.O. II, 3474;
- **comité du conseil d'administration** : comité créé par le conseil d'administration et composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société, dont le président-directeur général de la Société est membre d'office;

- **conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
- **personne liée** : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, société ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

#### Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1 *Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Société.*
- 2.2 *Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Société, y compris celles prévues dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.*
- 2.3 *Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations plus spécifiques.*

## II. – Principes fondamentaux

### Section 1 – Devoirs de gestion

1.1 *L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.*

- 1.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance dans le meilleur intérêt de la Société.
- 1.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 1.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 1.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 1.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 1.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Société et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 1.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Société et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

1.2 *L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité*

- 1.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité dans le meilleur intérêt de la Société.

- 1.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Société, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 1.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 1.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président et les vice-présidents, qui sont à l'emploi exclusif de la Société.

1.3 *L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité*

- 1.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 1.3.2 Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 1.3.3 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 1.3.4 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 1.3.5 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 1.3.6 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

### Section 2 – Conflit d'intérêts

2.1 *Dispositions générales*

- 2.1.1 L'administrateur doit sauvegarder, en tout temps, un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 2.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ultimement ses fonctions.
- 2.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 2.1.4 Tout membre du conseil d'administration doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Société. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues en vertu de la *Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec*.
- 2.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Société.
- 2.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Société.
- 2.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 2.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

- 2.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 2.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Société ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
  - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel que le prévoit l'article 2.1.1.

## 2.2 Mesures de prévention

- 2.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire général de la Société une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Société et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 2.2.2 L'administrateur doit déposer annuellement au secrétaire général de la Société une déclaration écrite de dictorat.
- 2.2.3 Le président-directeur général et les vice-présidents ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation, une société ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation, la société ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

## 2.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 2.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 2.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 2.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

## Section 3 – L'après-mandat

- 3.1 *L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Société.*

3.2 *L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.*

*De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Société ou autre corporation, société ou entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.*

- 3.3 *L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures au service de la Société.*

## Section 4 – Responsabilités et sanctions

- 4.1 *Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et obligations des administrateurs.*
- 4.2 *Le président du conseil d'administration de la Société doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.*
- 4.3 *L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.*
- 4.4 *Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis, au comité d'administration et de vérification de la Société.*

**Société de la faune et des parcs du Québec**

Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616  
Site Internet : [www.fapaq.gouv.qc.ca](http://www.fapaq.gouv.qc.ca)

**Secrétariat général**

Téléphone : (418) 521-3850  
Télocopieur : (418) 644-9727

**Révision linguistique**

Visa français

**Conception graphique couverture**

Matteau-Parent graphisme et communication inc.

**Mise en page et impression**

Caractéra inc.

**Photographies**

Marc-André Bélanger  
Pierre Bernier  
Denis Trudel  
Fred Klus  
Pierre Pouliot

Photo du chevalier cuivré, p. 22 :  
tirée de: Bernatchez, L. et M. Giroux. 2000.  
Les Poissons d'eau douce du Québec  
et leur répartition dans l'est du Canada.  
Éditions Broquet. 350 p.

Gouvernement du Québec 2003  
Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2003  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-41412-8  
Publication n° 9026-03-09

La forme masculine utilisée dans cette publication  
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

